

Chapitre 5

Afrique du Nord : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre analyse les politiques publiques nécessaires à la transformation productive dans les pays d'Afrique du Nord face à des contraintes structurelles qui ne favorisent pas leur insertion dans le commerce international, ni la création d'emplois décents, nécessaires à la réduction des inégalités. Ces défis nécessitent une mutation des structures de production et d'échange.

Le chapitre s'ouvre par l'analyse des structures productives à travers l'examen de la dynamique de quelques agrégats macroéconomiques et de l'insertion de l'Afrique du Nord dans le commerce international. Il met en évidence les secteurs dans lesquels ces pays présentent un avantage de spécialisation, identifie les opportunités d'expansion du commerce, puis les contraintes pour le secteur privé ainsi que les investisseurs étrangers dans un contexte de faible intégration régionale. Enfin, le chapitre propose des politiques publiques visant à réussir la transformation productive dans la région.

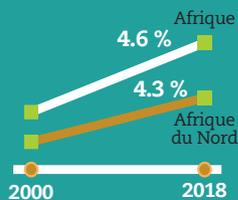
BRIEF

La transformation productive en Afrique du Nord reste inachevée, en raison d'une forte **concentration des exportations** sur le pétrole et ses dérivés, ainsi que sur les produits à faible sophistication. D'autres contraintes jouent, telles que le retard dans les domaines de **l'innovation et de la technologie**, la faible intégration régionale et l'insuffisance des infrastructures logistiques, outre un climat des affaires peu attractif et des difficultés de financement. Aussi les politiques publiques en matière de renforcement du capital humain devront-elles se traduire par un soutien ferme à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à l'innovation, par le biais de mécanismes de financement et de transferts technologiques. Par ailleurs, des mesures de facilitation du **commerce intra-régional** s'avèrent indispensables, telles que l'harmonisation des standards techniques et la levée des barrières (surtout non tarifaires) à la libre circulation des biens et des services. Enfin, l'amélioration du climat sécuritaire et des affaires s'impose, par le biais notamment de codes d'investissements attractifs et de mesures fiscales incitatives pour la mise en place de partenariats publics-privés (PPP).

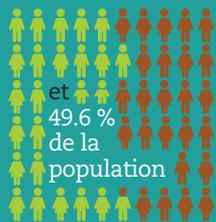
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique du Nord

Croissance

Le taux de croissance de l'Afrique du Nord se situe juste en dessous de la moyenne du continent

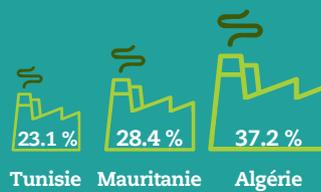


L'Egypte représente 52 % du PIB de la région



Structure de l'économie

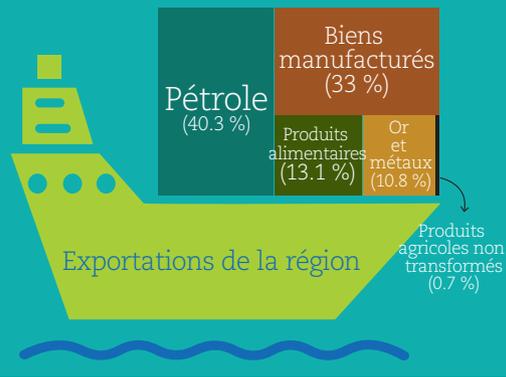
Le poids de l'industrie varie à travers la région



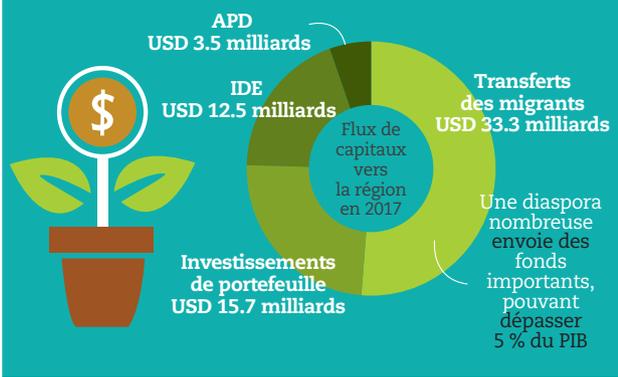
L'industrie manufacturière domine dans les pays non exportateurs de pétrole



Commerce



Afflux de capitaux



Stratégies régionales pour la transformation productive

Capital humain et innovation : la région doit intensifier ses investissements

Dépenses annuelles moyennes en R&D en % du PIB, 2000-15

2.4 %



Pays de l'OCDE

0.7 %



Afrique du Nord

Nombre de chercheurs par million d'habitants, 2000-15

3 546



Pays de l'OCDE

1 024



Afrique du Nord

Chaînes de valeur régionales à fort potentiel



Profil régional de l'Afrique du Nord

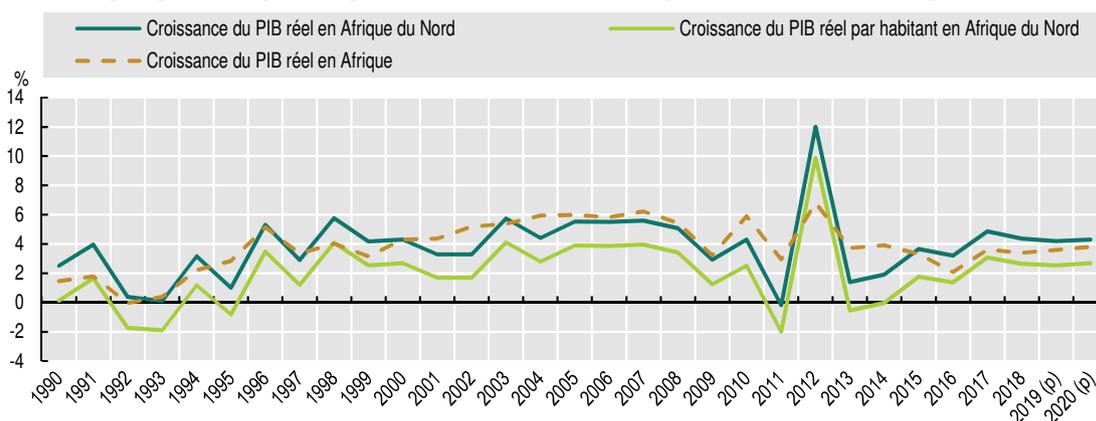
Tableau 5.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique du Nord

		Source	2000	2014	2015	2016	2017	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	68.0	69.8	69.9	72.5	72.1	72.3
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	36.6	32.5	32.5	32.7	33.2	33.4
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	14.6	16.0	16.6	18.1	17.6	17.4
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	31.5	32.0
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	3.1	5.4	4.1	3.0	2.9	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	0.2	0.2	0.3	0.2	0.8
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.6	2.6	2.7	2.6	2.7
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	15.9	40.1	41.8	43.8	38.2	-
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	44.9	51.7	57.7	61.7	54.5	-
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	35.9	33.1	33.1	33.2	31.2	-

Note : OIT – Organisation internationale du travail, CB – The Conference Board, FMI – Fonds monétaire international, FEC – Forum économique mondial, ISO – Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après les données de The Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 5.1. Dynamiques de croissance en Afrique du Nord et en Afrique, 1990-2020



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975738>

Tableau 5.2. Apports financiers et recettes fiscales à destination de l'Afrique du Nord et épargne privée (USD courants, milliards), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	4.1	18.0	13.8	6.4	14.7	12.2	11.2	11.1	13.1	12.5
	Privés Investissements de portefeuille	0.1	-0.7	9.1	-3.1	-3.4	2.6	4.3	0.6	-1.4	15.7
	Envois de fonds	8.7	16.5	23.0	25.5	30.0	29.0	31.7	29.2	29.6	33.3
	Publics Aide publique au développement	2.6	3.3	2.7	4.0	5.0	8.9	7.3	5.0	5.4	3.5
Total des apports extérieurs		15.5	37.1	48.6	32.8	46.2	52.7	54.6	46.0	46.6	64.9
Recettes fiscales		47.7	99.9	117.9	140.9	145.3	145.6	141.5	119.2	112.9	108.0
Épargne privée		58.5	127.4	164.0	169.3	189.6	188.9	184.5	154.6	155.7	132.8

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; OCDE-DAC (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), OCDE-DAC (2018b), *Aide programmable par pays* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Structure productive en Afrique du Nord

La situation macroéconomique demeure atone

La croissance économique moyenne du PIB par tête des pays d'Afrique du Nord, environ 2 % sur la période 1990-2017, reste insuffisante pour insuffler une dynamique économique favorable à la réduction des inégalités, de la pauvreté et du chômage. Entre 2010 et 2014, cette croissance s'établit à 2.2 %, avant un fléchissement entre 2015 et 2017 à 1.5 % (tableau 5.3). La faible performance de la fin des années 2000 et du début des années 2010 s'explique par la crise financière internationale et le Printemps arabe. L'Afrique du Nord, qui s'étend des côtes marocaines et mauritaniennes sur l'Atlantique à la mer Rouge en Égypte, n'a pas encore renoué avec une croissance forte et stable, en raison de divers obstacles : l'instabilité des cours du pétrole, la moindre pluviométrie, les tensions politiques et les attentats terroristes (Égypte, Libye, Tunisie). Le Maroc (1.9 %) et l'Égypte (2.2 %) affichent les meilleures performances depuis 2015, contrairement à la Mauritanie (0.5 %) et la Tunisie (0.25 %).

Les six pays de la région se caractérisent par un faible niveau d'échanges entre eux et le défaut de transformation sur place des matières premières, outre l'importance du chômage des jeunes en ville (environ 30 % en Algérie, au Maroc et en Tunisie). S'y ajoutent les grandes disparités de développement entre régions à l'intérieur de leurs frontières respectives et l'importance des inégalités. En dehors de ces points communs, leurs profils demeurent très contrastés. L'Algérie et la Lybie sont d'abord et avant tout des producteurs de pétrole. Les économies du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte sont plus diversifiées, en raison d'un secteur manufacturier dynamique et d'une plus grande variété d'industries (textile, automobile, agro-alimentaire). Avec 97.6 millions d'habitants en 2017 selon la Banque mondiale, l'Égypte s'impose comme l'une des locomotives économiques de l'Afrique, bien avant l'Algérie (41.3 millions), le Maroc (35.7), la Tunisie (11.5), la Libye (6.4) et la Mauritanie (4.4).

Les niveaux de pauvreté et le classement des pays selon l'Indice de développement humain (IDH ; rapport 2017 mis à jour en 2018) diffèrent tout autant. L'Algérie, 5.5 % de pauvreté en 2011 (derniers chiffres officiels selon la définition nationale du seuil de pauvreté), se classe au 85^{ème} rang sur les 189 pays du classement IDH, entre la Thaïlande et la Chine, dans le groupe de pays à développement humain élevé. Elle est suivie par la Tunisie (95^{ème}, 15.2 % de pauvreté en 2015) et la Libye (108^{ème}, avec plus du quart de sa population ayant besoin d'une aide humanitaire selon les Nations unies). L'Égypte (115^{ème}, entre l'Afrique du Sud et l'Indonésie, 25.2 % de pauvreté en 2010) et le Maroc (123^{ème}, 4.2 % de pauvreté en 2014) relèvent du groupe de pays à développement humain moyen, et la Mauritanie du groupe à développement faible (159^{ème} rang entre le Lesotho et Madagascar, 31 % de pauvreté en 2014).

Quant à la part de l'industrie (construction incluse) dans les PIB de ces pays, elle va selon les données *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale (2019a), de 37.2 % en Algérie à 33.8 % Égypte, 28.4 % en Mauritanie, 26.1 % au Maroc et 23.1 % en Tunisie.

Tableau 5.3. Quelques agrégats macroéconomiques en Afrique du Nord (en pourcentage du PIB)

	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-14	2015-17
PIB/tête (taux de croissance)	0.3	2.3	2.3	3.3	2.2	1.5
Dép. gouvernementales	16.8	16.2	16.9	15.7	17.6	18.2
Investissement	22.9	20.0	21.1	26.9	29.9	32.6
Investissement privé	14.5	12.0	12.0	17.3	23.7	25.9
Exportations	30.4	29.2	33.3	44.4	41.3	30.9
Importations	33.4	30.5	33.3	41.4	47.2	46.3
Transferts de fonds des migrants	4.4	2.7	3.8	5.4	5.6	5.0
Investissements directs étrangers	0.7	0.6	2.8	4.8	4.6	4.3

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

La croissance est portée depuis le milieu des années 2000 par l'accumulation du capital et la hausse des dépenses publiques. Entre 1990 et 2017, la demande intérieure aurait pu alimenter une croissance forte, n'eussent été les pesanteurs institutionnelles. L'investissement domestique reste relativement élevé (29.9 % du PIB sur la période 2010-14 et 32.6 % sur 2015-17) et dépasse même les ratios de l'OCDE (20.9 % en 2016 ; Banque mondiale, 2019a). L'investissement a progressé, dans un contexte d'investissement public presque stable, grâce à l'investissement privé (près de 80 % du total). Même si les dépenses gouvernementales ont très peu progressé (16.8 % du PIB sur 1990-94 et 18.2 % sur 2015-17), elles restent soutenues et proches des valeurs des pays de l'OCDE (17.8 % en 2016 ; Banque mondiale, 2019a).

L'Égypte affiche le niveau de dépenses publiques le plus faible entre 2015 et 2017 (11.1 % du PIB), contre 21.7 % en Mauritanie, le ratio le plus élevé. Ces dépenses publiques sont surtout alimentées par l'exportation des matières premières, en particulier le pétrole, exposant ces pays à la conjoncture internationale. En conséquence, l'accroissement des dépenses gouvernementales n'a pas suffisamment nourri l'investissement public pour dynamiser la croissance.

La structure des échanges reste déséquilibrée, puisqu'en dehors de la période 2005-09, l'Afrique du Nord importe plus qu'elle n'exporte. Après une hausse sur les décennies 1990 et 2000, les exportations ont accusé un net recul, revenant à leur niveau du début des années 1990. La tendance n'a fait qu'accentuer le déséquilibre de la balance commerciale, dans un contexte où les importations n'ont cessé d'augmenter. Le solde commercial des pays d'Afrique du Nord reste hétérogène. En effet, le retournement de la conjoncture internationale, marqué par la baisse des cours du pétrole, a rudement affecté les pays producteurs d'or noir. Les exportations de l'Algérie sont passées de 45.3 % du PIB entre 2005-09 à 35.5 % entre 2010-14, puis 22.7 % entre 2015-17. La Libye se trouve dans une situation similaire : 68.3 % à 62.5 % et 38 % sur les mêmes sous-périodes. En somme, l'Algérie et la Libye ont vu la part de leurs exportations dans le PIB baisser de plus de 20 % en douze ans, avec un cours du pétrole brut ayant varié d'un maximum de plus de 160 dollars USD à un minimum de près de 36 USD le baril. L'Égypte a également enregistré un recul de ses exportations, passées de 29.7 % du PIB entre 2005-09 à 13.3 % entre 2015-17. Cependant, le déclin reste bien contenu en Tunisie (48.8 % à 41.6 % sur les mêmes périodes) et en Mauritanie (41.8 % à 39.1 %). Seul le Maroc a vu la part de ses exportations augmenter (32.4 % à 35.4 % du PIB). Les ressources pétrolières assurent des revenus confortables à certains pays, mais accroissent leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Les ressources extérieures (transferts des fonds des migrants et investissements directs étrangers, IDE) ont progressé, même si elles marquent un léger recul sur 2015-17. La région conserve d'étroites relations avec sa diaspora, se traduisant par des transferts des migrants importants, dépassant parfois le seuil de 5 % du PIB, avec un pic de 8.4 % en Tunisie entre 2015 et 2017, contre 0.5 % en Algérie.

Avec 192 nouveaux projets financés par an entre 2010 et 2017, soit 23.9 % du total sur le continent, l'Afrique du Nord reste la région la plus attractive d'Afrique en termes d'IDE. L'essentiel des flux de capitaux se concentre au Maroc (38.4 % sur 2010-17) et en Égypte (35.2 %), la Tunisie (13.3 %) et l'Algérie (9.6 %) demeurant moins attractives (CNUCED, 2018). Le ratio IDE/PIB est de 0.4 % pour l'Algérie contre 6.1 % entre 2015-17 pour la Tunisie, en raison de la taille de son économie et malgré le faible nombre de nouveaux projets en 2017. La structure des IDE affiche aussi des différences selon les pays (tableau 5.4).

Tableau 5.4. Top 5 des secteurs les plus attractifs en IDE (stock) en Afrique du Nord

	Algérie, 2016	Égypte, 2017	Maroc, 2017	Tunisie, 2016
1	Industrie (61.9 %)	Secteur pétrolier (67.3 %)	Industrie (23.4 %)	Industrie (52.7 %)
2	BTP (15.8 %)	Services (11.2 %)	Immobilier (18.2 %)	Télécom. (35.3 %)
3	Services (15.1 %)	Manufacture (10 %)	Télécom. (13.6 %)	Tourisme (8.2 %)
4	Tourisme (2.1 %)	BTP (4.5 %)	Tourisme (9.6 %)	Transport (1.8 %)
5	Agriculture (1.4 %)	Agriculture (0.1 %)	Énergie et mines (6.3 %)	Agriculture (0.9 %)
Total	96.3 %	93.1 %	71.2 %	98.9 %

Source : Calculs des auteurs d'après les données de l'Agence nationale pour développement de l'investissement (ANDI) en Algérie, 2018, FIPA-Tunisia, 2016, Banque centrale d'Égypte (BCE, 2018) et Office des changes du ministère des Finances (OCMF) du Maroc, 2019.

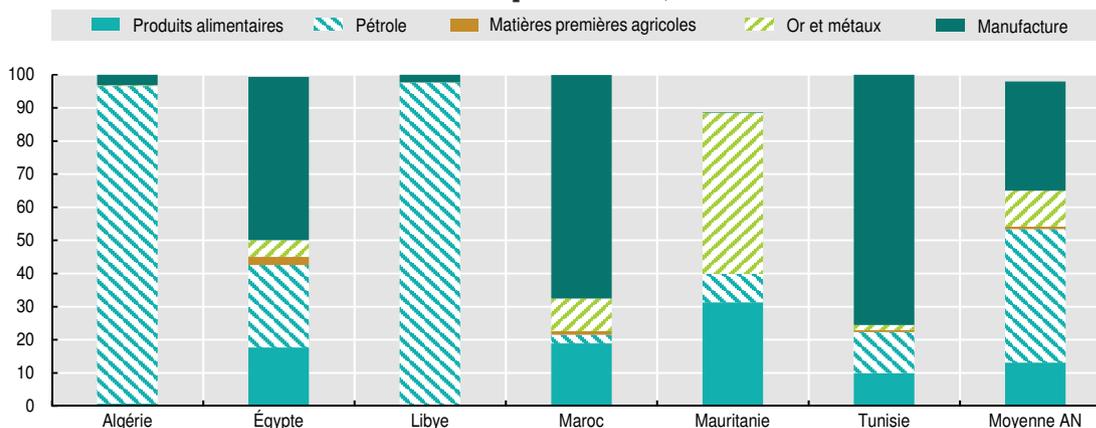
À l'exception du Maroc, les IDE (en stock) sont fortement orientés vers les mêmes secteurs. Pour l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie, cinq secteurs en concentrent plus de 90 %, l'industrie étant la plus attractive. En Égypte, le secteur pétrolier reçoit l'essentiel des IDE, en raison de la zone économique dédiée établie par la Chine. De façon globale, les services, le bâtiment et travaux publics (BTP), les télécommunications et le tourisme sont tout aussi prioritaires dans l'affectation des IDE. Tel n'est pas le cas du secteur agricole, en raison de risques climatiques importants.

L'orientation des IDE vers l'industrie constitue un atout pour les transferts de technologies, indispensables à la transformation productive. Les IDE se destinant aux mêmes secteurs vont entraîner une compétition entre les pays pour leur attractivité, contraignant ces derniers à améliorer leur cadre institutionnel, comme en témoignent les réformes lancées au Maroc et en Tunisie. La similarité des secteurs financés par les IDE peut être une opportunité, dans la perspective de chaînes de production régionales et d'économies d'échelle.

Les exportations de l'Afrique du Nord restent axées sur les matières premières et les pays développés

Malgré leur proximité géographique avec l'Europe, les pays d'Afrique du Nord affichent des exportations peu diversifiées. En moyenne, le pétrole reste le premier produit de la zone (40.3 %), suivi des produits manufacturés (33 %), alimentaires (13.1 %), or et métaux (10.8 %). Les matières premières agricoles sont absentes du panier d'exportation moyen, car elles ne représentent que 0.7 % du total des exportations (graphique 5.2).

Graphique 5.2. Répartition moyenne des exportations de marchandises des pays de l'Afrique du Nord, 2010-17



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données). StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975757>

Cette tendance globale cache des disparités et ne saurait résumer la situation de chaque pays. L'Algérie et la Libye, 18^{ème} et 21^{ème} producteurs mondiaux de pétrole, concentrent plus de 95 % de leurs exportations dans ce produit. Leurs économies sont peu diversifiées et vulnérables aux chocs extérieurs. Les ventes d'or noir à l'étranger ont légèrement baissé, en raison du déclin des cours internationaux, puis de l'instabilité politique en Libye. Hormis le Maroc, les autres pays d'Afrique du Nord exportent également du pétrole, mais en proportion moindre. Un grand besoin de diversification de ces économies se manifeste, afin de réduire leur dépendance et de favoriser leur transformation productive.

Comparés à l'Algérie et à la Libye, le Maroc et la Tunisie sont plus diversifiés, avec une prépondérance de l'exportation de produits manufacturiers - 75.5 % du total des exportations en Tunisie et 67.5 % au Maroc sur la période 2010-17. La part de la manufacture dans les exportations de ces deux pays ne cesse de croître depuis 2010, avec une évolution plus forte en Tunisie. L'industrie manufacturière est également très présente en Égypte (49.3 % des exportations en moyenne entre 2010-17). Elle se présente comme le secteur de spécialisation dans les pays non exportateurs de pétrole et intègre le développement de services spécifiques tels que le marketing, la propriété intellectuelle, et les certifications. Cette tendance peut être considérée comme un indicateur du degré de transformation productive des économies.

Cependant, les produits manufacturés exportés par la Tunisie et le Maroc proviennent d'un nombre restreint de branches (habillement, textile, cuir, chimie, appareils électriques pour la commutation, pièces détachées automobiles) et dépendent souvent d'intrants importés. Ces filières ne nécessitent pas de main-d'œuvre hautement qualifiée, mais occupent tout de même 25 % de l'emploi en Afrique du Nord selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2019). Les manufactures sont par ailleurs devenues peu rentables dans les pays européens, compte tenu de la concurrence asiatique. Le coût relativement bas de la main-d'œuvre¹ et la proximité géographique du Maroc et de la Tunisie avec l'Europe ont favorisé la délocalisation de certaines industries en provenance de pays développés. Une autre similitude entre ces deux économies tient à l'exportation de produits alimentaires avec un avantage pour le Maroc (18.9 % du total des exportations) par rapport à la Tunisie (9.9 %). Par contre, la Tunisie exporte, mais en faible proportion, du pétrole (12.4 %) contrairement au Maroc qui exporte de l'or et des métaux (9.8 %).

L'Égypte présente le degré de diversification le plus élevé : les manufactures fournissent près de la moitié des exportations, le pétrole un quart, le dernier quart correspondant aux produits alimentaires, matières premières agricoles, or et métaux. La part des produits manufacturiers dans les exportations totales de biens est passée de 40.4 % en 1995 à 53.6 % en 2017. Cette hausse compense la baisse des exportations de pétrole, tombées de 37.2 % à 21.3 % sur la même période.

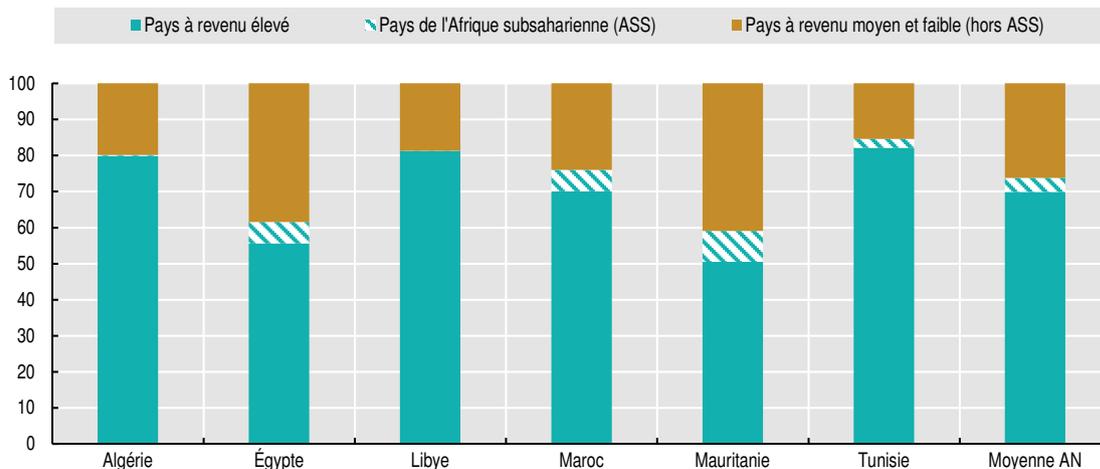
Enfin, la **Mauritanie** montre un faible degré de transformation productive, malgré la relative diversification de ses exportations. En se concentrant sur l'exportation à faible valeur ajoutée de matières premières minières (or et métaux, 48.6 % des exportations sur 2010-17) et agricole (31.3 %), le pays tire peu parti de sa participation au commerce international. La pêche illustre bien ce paradoxe : elle fournit entre 30 et 50 % des exportations en 2014-15, environ 29 % des recettes de l'État et 55 000 emplois directs et indirects. Cependant, sa flotte nationale de 4 000 navires reste très artisanale, avec moins de 400 000 tonnes de prises par an en 2014 et 2015 et seulement deux ports de pêche, à Nouakchott et Nouadhibou. Sur un potentiel exploitable de plus de 1.6 million de tonnes par an, la moitié porte sur des captures en Zone économique exclusive (ZEE) en 2014 et 2015, faites à plus de 60 % par des chalutiers de longue distance ou ayant accès au régime ouvert de licences (en provenance de Chine, de Russie, d'Ukraine et d'Union européenne).

La transformation industrielle du poisson représente moins de 10 % des exportations. Environ 80 usines se limitent à l'entreposage et la congélation (Commission PECH, 2018).

La transformation productive en Afrique du Nord doit entraîner une modification de la structure du panier d'exportation, pour passer à des biens à fort contenu technologique. La part de ces biens reste résiduelle partout, sauf au Maroc et en Tunisie, avec 5.6 % et 5.4 % du total des exportations sur 2010-16. Pour réussir leur transformation productive, les pays doivent s'approprier les technologies nécessaires à l'élaboration de biens sophistiqués. D'où la nécessité de réformes et d'un cadre économique plus incitatif pour les investisseurs.

Les biens exportés par les pays d'Afrique du Nord vont aux deux tiers vers les pays du Nord (graphique 5.3). La demande porte surtout sur du pétrole et les produits manufacturés. Elle se situe dans les pays à revenu élevé, qui sont des partenaires commerciaux privilégiés. La proximité avec l'Europe réduit les coûts de transport et facilite les exportations de matières premières. Depuis 2010, les exportations nord-africaines se destinent à 69.9 % aux pays à revenu élevé, allant jusqu'à un pic de 80 % pour la Tunisie (biens manufacturés), l'Algérie et la Libye (pétrole), et environ 50 % pour l'Égypte et la Mauritanie. La dynamique de ces exportations varie suivant les pays et la conjoncture internationale : elle est croissante en Égypte et au Maroc, décroissante en Algérie, en Lybie, et en Mauritanie, puis stable en Tunisie. Les débouchés des matières premières, en particulier du pétrole, se réduisent au cours du temps dans les pays à revenu élevé, en raison du développement des sources alternatives d'énergie sur ces marchés.

Graphique 5.3. Destinations des exportations des pays de l'Afrique du Nord, moyenne 2010-17



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975776>

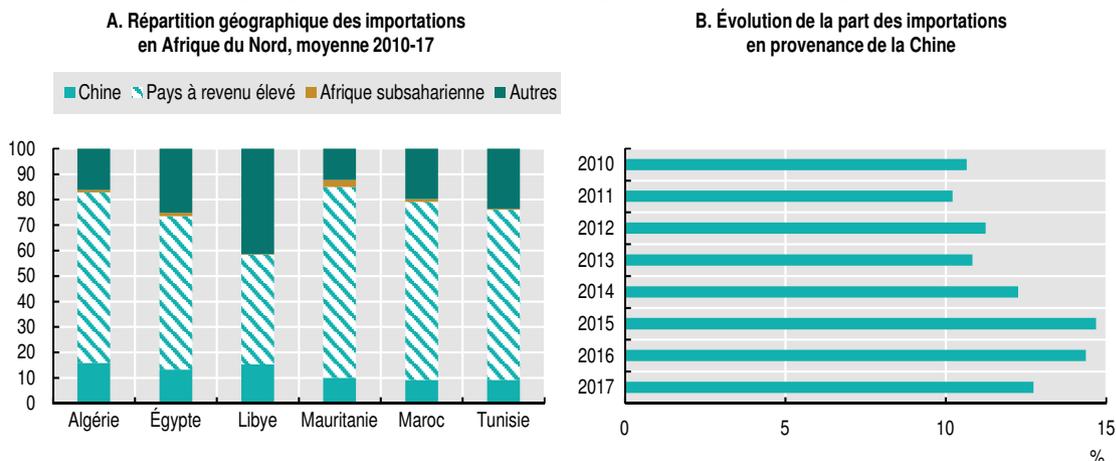
Les exportations de la région sont moins présentes sur le marché des pays à revenu moyen et faible, compte tenu de la structure de leur demande. Seulement 26.2 % des exportations d'Afrique du Nord se dirigent vers les pays à faible revenu, dont 3.9 % en Afrique subsaharienne (ASS). Sur ces marchés, les exportateurs de pétrole que sont l'Algérie et la Libye restent peu présents, voire absents en ASS. En revanche, le Maroc et l'Égypte envoient plus du tiers de leurs exportations en direction des pays à faible revenu, mais leur part baisse au fil du temps, au profit des marchés à revenu élevé. L'ASS ne concentre en moyenne que 6 % des exportations de l'Égypte et du Maroc. Malgré la baisse des exportations marocaines vers les pays à revenu moyen et faible (dominées par les exportations vers des pays non africains), celles en direction des pays d'ASS ont

augmenté depuis 2010, en raison de l'intérêt marqué pour cette zone. Le Maroc a introduit sa demande d'adhésion à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de bénéficier de tarifs préférentiels. La Mauritanie exporte le plus vers les pays à revenu moyen et faible, surtout du poisson, de l'or et des métaux, avec une part de 8.5 % de ses exportations vers l'ASS.

L'insertion de l'Afrique du Nord dans le commerce international ressort aussi de la répartition géographique des importations, marquées par une hausse des achats à la Chine. Le pays le plus diversifié en termes d'origine des importations est l'Égypte, tandis que la Mauritanie est fortement concentrée avec près de 75 % des importations en provenance des pays à revenu élevé. Ces pays restent les premiers partenaires commerciaux de l'Afrique du Nord en termes d'importations (plus de 60 %, graphique 5.4A). Les importations en provenance de l'ASS restent négligeables, la demande nord-africaine portant surtout sur des produits finis à haute intensité capitaliste.

La part des importations chinoises a régulièrement augmenté entre 2010 et 2015 (14.7 %), avant de baisser entre 2016 et 2017 (graphique 5.4B). L'accroissement de ces échanges représente un atout pour une transformation productive rapide, grâce à des infrastructures réalisées à moindre coût et un transfert progressif de technologie. Cet exemple de partenariat Sud-Sud devrait accroître la concurrence sur le marché des biens sophistiqués, dominés par les pays à revenu élevé. Ces derniers devront revoir leur offre, en les ajustant aux besoins des pays d'Afrique du Nord. Toutefois, le transfert de technologie de la Chine, indispensable pour la transformation productive, reste à développer à travers de vraies chaînes de valeurs, susceptibles de mettre en relation les entreprises des pays concernés.

Graphique 5.4. Structure des importations en Afrique du Nord



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975795>

La dynamique productive et l'insertion internationale des pays d'Afrique du Nord sont en lien avec le marché du travail. En effet, la croissance générée par la transformation productive doit améliorer le niveau d'emplois, surtout qualifiés. Cette mutation devrait se traduire par la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert des travailleurs vers l'industrie. Cependant, la structure actuelle du marché du travail offre peu de perspectives pour les emplois hautement qualifiés. L'essentiel des emplois est créé dans l'agriculture et les services (72 % du total), contre 28 % pour le secteur industriel (CUA/OCDE, 2018). Cette configuration confirme les limites de la transformation productive, qui pourrait augmenter l'emploi de la main-d'œuvre hautement qualifiée et améliorer le profil de production et d'exportation des pays.

Potentiel productif et commercial des pays d'Afrique du Nord

Cette section évalue le potentiel commercial des pays d'Afrique du Nord à partir de l'étude de l'espace des produits. L'identification des niches d'avantages comparatifs révélés et latents permettra de connaître les possibilités de transformation productive de ces pays.

Encadré 5.1. Méthode d'analyse de l'espace des produits

Le concept d'espace des produits a été développé par Hausmann et Klinger (2006), qui postulent que la rapidité avec laquelle un pays peut migrer de la production de biens peu sophistiqués à faible valeur ajoutée à celle de biens sophistiqués à forte valeur ajoutée dépend de la proximité de ces derniers avec les produits dans lesquels ce pays a développé un avantage comparatif. Les pays améliorent la composition de leurs paniers de biens exportés au fil du temps en se déplaçant dans l'espace des produits vers des biens qui sont connexes à leurs paniers actuels plutôt que vers des biens éloignés (Hausmann et Klinger, 2007 ; Hidalgo et al., 2007).

Les données de la Banque mondiale (disponible sur le site web WITS) désagrégées à quatre chiffres dans la nomenclature HS (Harmonised System) sont utilisées. L'identification des biens dans lesquels chaque pays possède un avantage comparatif révélé (ACR) est basée sur l'approche de Balassa (1965). Dans l'analyse de la transformation productive, nous identifions par la suite les niches d'avantage comparatifs latents (ACL) des pays d'Afrique du Nord, constituées de produits non encore présents dans les paniers d'exportation et dans lesquels les pays pourraient facilement développer un avantage comparatif. Un produit est considéré comme étant présent dans le panier d'exportation si le pays concerné a démontré un avantage comparatif dans ce produit pendant au moins quatre années sur la période d'intérêt. Une fois les produits représentatifs du panier d'exportation identifiés, nous restreignons les analyses aux données de 2015 pour des raisons de concision.

Les avantages comparatifs sont marqués par une faible diversification des exportations des pays d'Afrique du Nord

Les paniers d'exportation restent concentrés sur des matières premières ou des produits à faible valeur ajoutée. Les avantages comparatifs demeurent hétérogènes, allant d'une forte concentration (Libye et Algérie) à une diversification relative (Égypte, Maroc, Tunisie), mettant en évidence une polarisation des activités (tableau 5.5). Les pays d'Afrique du Nord concentrent leurs échanges sur leur panier d'exportation, dont la contribution aux exportations globales varie entre 90 % et 99 %. La transformation productive passe par une plus grande valeur ajoutée des produits déjà présents, ainsi qu'une plus grande diversification des paniers.

Tableau 5.5. Grands traits des avantages comparatifs révélés (ACR) en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Biens dans le panier d'exportation	16	242	15	170	22	214
Pourcentage dans les exportations globales	99 %	87 %	96 %	89 %	98 %	90 %
Nombre de biens à 50 %	2	15	1	9	3	11
Nombre de biens à 75 %	2	73	2	32	5	42
Nombre de biens à 90 %	3	242	3	170	8	214

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), UN Comtrade (base de données).

Les paniers d'exportation de l'Algérie et de la Libye contiennent peu de biens, 16 et 15 respectivement, qui représentent 99.1 % et 96 % de leurs exportations. Ces paniers se concentrent sur le pétrole et ses dérivés, plus de 90 % des exportations (tableau 5.6), avec une transformation productive très limitée. La Mauritanie affiche une structure semblable du panier d'exportation (98 % des exportations avec cinq produits sur les 22 du panier qui font 70 % des exportations). Ces ventes sont dominées par les minerais de fer, le cuivre et l'or (52 %) ainsi que les produits de la mer (29 %).

En Égypte, au Maroc et en Tunisie, le panier d'exportation est au contraire plus diversifié. Il contient respectivement 242, 170 et 214 produits représentant environ 90 % des ventes à l'étranger. Toutefois le panier de l'Égypte s'avère moins concentré que celui de la Tunisie et du Maroc. En effet, 15 produits comptent pour la moitié des exportations, contre onze en Tunisie et neuf au Maroc (tableau 5.6).

Tableau 5.6. Produits majeurs du panier d'exportation des pays d'Afrique du Nord

Pays	Poids des principaux produits dans le panier d'exportation en 2015
Algérie	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (55 %) ; gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux (40 %) ; ammoniacque, anhydre ou en solution aqueuse (1.6 %) ; engrais minéraux ou chimiques azotés (1.3 %).
Égypte	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (27 %) ; fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (4 %) ; agrumes frais ou séchés (2 %) ; vêtements (2 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (2 %).
Libye	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (64 %) ; gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux (22 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (7 %).
Maroc	Fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (12 %) ; véhicules automobiles (9 %) ; pentoxyde de diphosphore, acide phosphorique, acides polyphosphoriques (6 %) ; vêtements (5 %) ; engrais minéraux ou chimiques (5 %) ; phosphates de calcium naturels, phosphates d'aluminium-calcium naturels et craie phosphatée (3 %) ; tomates, fraîches ou réfrigérées (3 %) ; mollusques (3 %).
Mauritanie	Minerais de fer et concentrés (30 %) ; mollusques (17 %) ; poisson congelé (17 %) ; minerais et concentrés de cuivre (12 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (10 %) ; huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (4 %).
Tunisie	Fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (13 %) ; vêtements (10 %) ; huile d'olive et dérivés (6 %) ; huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (4 %) ; appareils électriques pour la commutation (4 %) ; parties et accessoires des véhicules automobiles (3 %) ; moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (3 %).

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données).

Les ACR montrent une similitude des structures d'exportation, avec les mêmes produits dans différents paniers d'exportation, d'où le faible niveau des échanges commerciaux entre les pays. Les huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, prédominantes dans les exportations de l'Algérie et de la Libye, se retrouvent dans tous les paniers, de même que les fils et câbles électriques et les vêtements en Égypte, en Tunisie et au Maroc.

La structure des avantages comparatifs montre des paniers d'exportation concentrés sur des matières premières, des produits semi-finis ou finis à faible valeur ajoutée. L'automobile est présente au Maroc, en raison des chaînes de montage installées. La valeur ajoutée de cette branche gagnerait à la fabrication de pièces détachées. L'identification des avantages comparatifs latents (ACL) de chaque pays porte sur les biens absents dans les paniers d'exportation et sur lesquels les pays peuvent facilement se positionner, car ces biens se trouvent à proximité des niches actuelles d'avantages comparatifs. À l'instar des ACR, les ACL restent variables suivant les pays (tableau 5.7).

Tableau 5.7. Principaux produits du panier d'avantage comparatif latent en Afrique du Nord

Pays	Produits à avantage latent
Algérie (16 produits)	Alcool acyclique et ses dérivés, cuirs et peaux tannés ou en croûte, oignons, échalotes, ail, aluminium sous forme brute, liège naturel, vêtements, etc.
Égypte (155 produits)	Pneumatiques en caoutchouc, médicaments, produits de pâtisserie, fruits (abricots, cerises, pêches, nectarines, prunes), emballages en plastique, dispositifs de fermeture (bouchons, couvercles, capsules et autres), etc.
Libye (16 produits)	Refusion de lingots de fer ou d'acier, aluminium sous forme brute, hydrocarbures acycliques, cuirs et peaux bruts de bovins, déchets, rognures et débris de matières plastiques, etc.
Maroc (101 produits)	Accessoires de véhicules à moteur, pommes, poires et coings frais, articles en fer ou en acier, articles en plastique, filets de poissons, etc.
Mauritanie (20 produits)	Poisson préparé ou conservé, graines et fruits oléagineux, déchets, rognures et débris en matière plastique, cuirs et peaux bruts de bovins (y compris de buffle), pierres précieuses (autres que les diamants), légumes alliacés, tomates, etc.
Tunisie (142 produits)	Robinets, vannes et appareils analogues pour tuyaux, circuits intégrés électroniques, structures et parties de structures, gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, articles d'emballage, aluminium sous forme brute, etc.

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données).

L'analyse des ACL permet deux constats. D'une part, le panier latent est plus diversifié dans les pays disposant d'un grand nombre de produits dans leur panier d'ACR – Égypte, Maroc et Tunisie. Les possibilités de diversification des exportations sont plus limitées pour l'Algérie, la Libye et la Mauritanie. D'autre part, le panier latent des pays d'Afrique du Nord contient peu de produits à forte valeur ajoutée, hormis les accessoires de véhicules (Maroc) et les robinets (Tunisie). De manière générale, une montée en gamme suppose plus de connaissances technologiques et un meilleur climat des affaires.

La nature des ACR et des ACL est liée à la structure de propriété des entreprises. Le capital privé, national comme étranger, serait plus favorable à la transformation productive qu'une structure dominée par l'État. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie se distinguent par la prépondérance du secteur privé domestique dans le capital social des entreprises, soit 93.4 %, 89.8 % et 92 % respectivement en 2013. Les entreprises ayant au moins 10 % d'actionnariat étranger représentent 7.2 % du total en Égypte, 12 % au Maroc et 11.7 % en Tunisie la même année. L'instabilité causée par le Printemps arabe a réduit l'actionnariat privé en Égypte, passé de 7.2 % en 2013 à 4.9 % en 2016 (Banque mondiale, 2019b).

Les paniers d'exportation contribuent peu au PIB d'Afrique du Nord

Les deux sections ci-après approfondissent l'analyse de la transformation productive en Afrique du Nord à travers l'étude de la sophistication des exportations. À ce niveau, deux approches sont possibles.

La première, proposée par Hausmann, Hwang et Rodrik (2007) est basée sur la contribution des produits exportés à la productivité agrégée telle que mesurée par le PIB par tête. Elle débouche sur le calcul de l'Indice PRODY qui mesure la contribution d'un bien exporté au PIB par tête, indiquant la technicité implicite des produits.

La seconde, développée par Hausmann et al. (2011) est fondée sur l'analyse de la complexité des produits, c'est-à-dire la sophistication de la combinaison des facteurs de production (capital physique, capital humain, travail, état des connaissances). Les biens complexes auront tendance à être produits dans un nombre limité de pays tandis que les biens peu complexes peuvent être fabriqués dans un grand nombre de pays. La complexité d'une économie traduit sa capacité à produire un large éventail de produits plus sophistiqués.

Les résultats pour l'Indice PRODY montrent que les paniers d'exportation contribuent peu au PIB d'Afrique du Nord. Cette contribution reste plus faible chez les exportateurs

de pétrole, les autres pays exploitant des niches plus diversifiées. Par exemple, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, qui ont des paniers d'exportation relativement plus fournis, enregistrent une distribution semblable de la contribution des produits au PIB par tête. Les paniers d'exportation de l'Algérie et de la Mauritanie, peu diversifiés, contribuent faiblement au PIB par tête, en particulier pour l'Algérie. De façon globale, puisque le PRODY est relativement faible dans les pays d'Afrique du Nord, une transformation productive bénéfique doit privilégier une diversification de la production, en particulier vers les produits qui ont une forte contribution au PIB par tête. Ces produits peuvent se révéler plus complexes, et par conséquent, nécessiteront l'acquisition de connaissances technologiques. Dans cette perspective, les pays non producteurs de pétrole offrent de meilleures opportunités en termes de capacité à opérer cette transformation productive et en tirer des bénéfices.

Les produits et les économies d'Afrique du Nord s'avèrent peu complexes

Les produits d'exportation de l'Afrique du Nord sont peu complexes, de même que leur économie de façon globale. Par ailleurs, les produits marocains, égyptiens et tunisiens sont généralement plus complexes que les produits algériens et mauritaniens. La transformation productive permettra une montée en gamme plus rapide des pays comme la Tunisie, l'Égypte et le Maroc, puisqu'ils fabriquent déjà des produits relativement complexes à forte valeur ajoutée. En effet, les dotations de ces pays en capital humain et en infrastructures comparativement aux autres, vont leur permettre d'adopter plus facilement les innovations technologiques, afin d'améliorer la qualité des produits et progresser dans les chaînes de valeur mondiales. L'ensemble des facteurs et des connaissances qui permettent de fabriquer des produits plus complexes est appréhendé à travers la complexité de l'économie.

La complexité de l'économie est liée à la multiplicité des connaissances utiles qui y sont intégrées. Les connaissances sont élargies à travers l'interaction entre les individus dans des réseaux de plus en plus complexes afin de fabriquer des produits. La complexité d'une économie combine celle des produits que le pays peut fabriquer. Elle s'exprime donc dans la composition productive d'un pays et reflète les structures qui émergent pour détenir et combiner les connaissances.

Tableau 5.8. Indice de complexité (ICE) des économies d'Afrique du Nord, 2000-16

	2000-04	2005-09	2010-14	2015-16	2000-16
Algérie	-0.9	-0.9	-1.6	-1.2	-1.1
Égypte	-0.4	-0.2	-0.3	-0.2	-0.3
Mauritanie	-1.0	-1.7	-1.7	-	-1.5
Maroc	-0.7	-0.5	-0.6	-0.8	-0.6
Tunisie	-0.3	-0.1	0.2	0.1	0.0
Moyenne	-0.6	-0.7	-0.8	-0.5	-0.7

Source : The Observatory of Economic Complexity (2018).

De façon globale, les économies nord-africaines restent caractérisées par un faible degré de complexité. Les économies les plus complexes sont la Tunisie et l'Égypte et les moins complexes la Mauritanie et l'Algérie. Ces résultats corroborent l'analyse de complexité des paniers à l'exportation. Entre 2000 et 2016, la Mauritanie et l'Algérie ont perdu en complexité, tandis que l'Égypte et la Tunisie se sont améliorées. Le niveau de complexité des économies explique en partie leur potentiel de réelle transformation productive. Dans cette perspective, la Tunisie et l'Égypte semblent bien positionnées, de même que le Maroc.

Contraintes à la transformation productive en Afrique du Nord

Malgré les tentatives d'industrialisation et l'existence de nombreux atouts, la transformation productive en Afrique du Nord reste inachevée, en raison d'une forte concentration des économies, notamment pétrolières. Diverses contraintes font obstacle à l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales : (i) le retard dans les domaines de l'innovation et de la technologie ; (ii) la faible intégration régionale et l'insuffisance des infrastructures logistiques ; (iii) un climat des affaires peu attractif et des difficultés de financement.

Un retard persiste dans l'innovation et la technologie

Les pays d'Afrique du Nord accusent un sérieux retard dans les domaines du capital humain, de l'innovation et de la technologie, par rapport aux pays de l'OCDE (tableau 5.9).

Malgré les avancées en matière de scolarisation et de formation, l'Indice moyen de capital humain dans la plupart des pays (excepté la Tunisie) ne dépasse pas la moitié du niveau de l'OCDE. Le déficit en chercheurs et l'insuffisance des dépenses en R&D en sont la cause. En Afrique du Nord, le nombre de chercheurs pour 1 million d'habitants représente le tiers de celui des pays de l'OCDE (tableau 5.9). La région ne consacre que 0.7 % de son PIB à la R&D, contre 2.4 % dans l'OCDE. Les Indices de connaissances technologiques et d'innovation globale, à 19.5 et 28.8, restent inférieurs de presque la moitié des valeurs de l'OCDE (40.9 et 50.7, respectivement). Le manque de compétitivité demeure, même si d'importantes disparités existent en matière d'accumulation de connaissances et de TIC : l'Algérie se trouve moins dotée que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Le Maroc affiche une avancée dans les TIC et la Tunisie dans l'accumulation des connaissances.

Tableau 5.9. Indicateurs de technologie et d'innovation des économies d'Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie	Moyenne	OCDE
Nombre de chercheurs pour 1 million d'habitants **		569.98	866.61	1 636.52	1 024.37	3 545.74
Dépenses de R&D en % du PIB **		0.58	0.71	0.67	0.66	2.43
Indice de capital humain et de R&D	25.91	22.95	25.13	43.23	29.31	49.75
Indice de connaissances et de technologie	13.42	21.13	19.88	23.39	19.46	40.88
Indice de technologie d'information de communication (ICTs)	25.9	43.82	63.59	58.36	47.92	77.33
Indice d'innovation globale (GII)	23.9	27.2	31.1	32.9	28.78	50.69
Indice de de compétitivité et de performance industrielle (CIP)*	0.01 (94ème)	0.03 (73ème)	0.04 (63ème)	0.04 (61ème)	0.03	

Notes : * Valeur de CIP de 2016 et le rang entre parenthèses. Le CIP des cinq premiers pays sont : Allemagne (0.52), Japon (0.40), Chine (0.38), États-Unis (0.37) et Corée (0.37). La France (0.27) vient en 11^{ème} position sur 144 pays. ** Moyenne entre 2010 et 2015.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), et Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données).

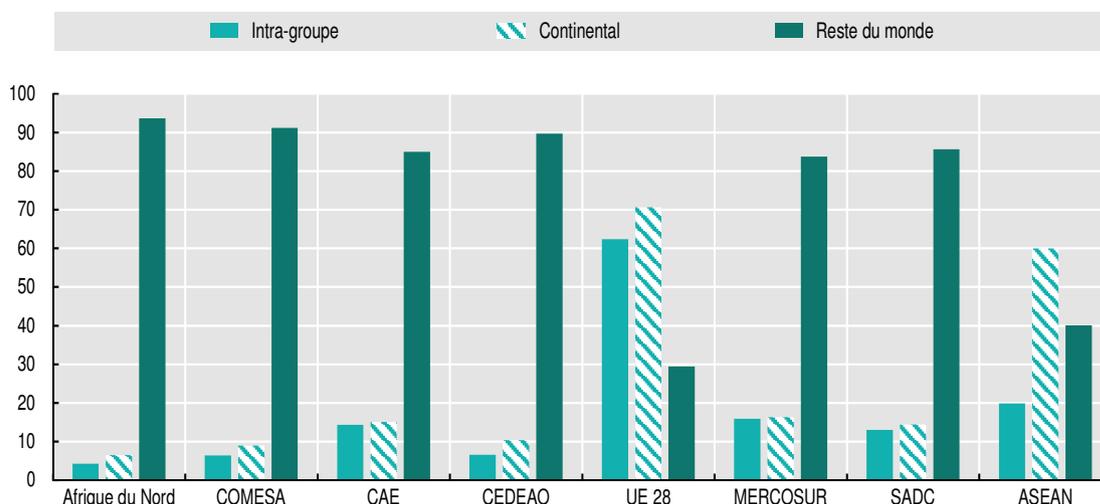
L'intégration régionale de l'Afrique du Nord et les infrastructures logistiques doivent être renforcées

Le faible niveau d'intégration commerciale ralentit la transformation productive, puisqu'il ne favorise pas la mise en place de chaînes de valeur régionales (CVR). Le volume du commerce intra-régional ne représente que 4.7 % du commerce total entre 2010 et 2017, soit un niveau inférieur à d'autres blocs comme le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA, 9.4 %), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, 13.7 %) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, 19.2 %) en Afrique, ou encore l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE, 24.4 %).

La faiblesse de l'intégration régionale tient aux stratégies des pays, qui favorisent une intégration Nord-Sud plutôt que Sud-Sud. À la concurrence qu'ils se livrent pour attirer les IDE s'ajoute le manque d'une réelle volonté de plateforme régionale d'exportations, ainsi que de hubs en vue de productions jointes et de CVR.

Le commerce intra-régional se heurte également à d'autres contraintes commerciales et non commerciales. Les barrières commerciales sont très élevées, surtout non tarifaires (normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, procédures d'octroi des licences d'importation, inspections pré-cargaison, règles d'origine, etc.). Le commerce demeure également contraint par un cadre réglementaire défavorable, un climat d'affaires peu encourageant, des infrastructures sous-développées et une faible performance logistique.

Graphique 5.5. Commerce intra- et extra-régional en Afrique du Nord, moyenne 2010-17



Notes : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union européenne 28 (UE 28), Marché commun du Sud (Mercosur), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Source : DESA/UNSD (2019), UN Comtrade (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975814>

L'indice de performance logistique basé sur des enquêtes de perceptions dans la région demeure inférieur à la moyenne des pays développés et émergents (tableau 5.10). Les pays d'Afrique du Nord manquent d'efficacité dans les procédures de dédouanement et la qualité des infrastructures. Les coûts de transport sont élevés, malgré de larges littoraux. Les coûts de transbordement, les difficultés rencontrées lors du transit et l'absence d'harmonisation de la réglementation demeurent aussi très contraignants.

De façon spécifique, la Libye accuse un déficit dans le dédouanement et les opérations de suivi et de traçabilité. Ses infrastructures ont été détériorées depuis la chute du régime Kadhafi. La Mauritanie est pénalisée de son côté par la faiblesse des infrastructures commerciales et de transports ainsi que le manque de compétences dans les services logistiques. Les autres pays (exceptés dans une certaine mesure l'Égypte et le Maroc), restent confrontés à la congestion des ports, un accès limité aux services portuaires et ferroviaires et une absence d'harmonisation des procédures aux frontières.

Tableau 5.10. Indice de performance logistique en Afrique du Nord, 2018

	Algérie	Libye	Égypte	Maroc	Mauritanie	Tunisie	AN	EAC
Efficacité du processus de dédouanement	2.28	2.00	2.67	2.36	2.16	2.27	2.29	3.04
Qualité des infrastructures commerciales et de transports	2.45	2.17	2.91	2.58	2.09	2.27	2.41	3.13
Facilité d'organiser des envois internationaux à des prix compétitifs	2.54	2.18	2.94	2.80	2.15	2.53	2.52	3.14
Compétence et qualité des services logistiques	2.53	2.21	2.95	2.59	2.06	2.45	2.46	3.21
Suivi et traçabilité	2.65	1.90	2.91	2.57	2.18	2.78	2.49	3.27
Fréquence de livraison dans les délais prévus	2.89	2.78	3.30	3.09	2.54	3.20	2.96	3.24
Score général	2.56	2.21	2.95	2.67	2.20	2.59	2.53	3.65

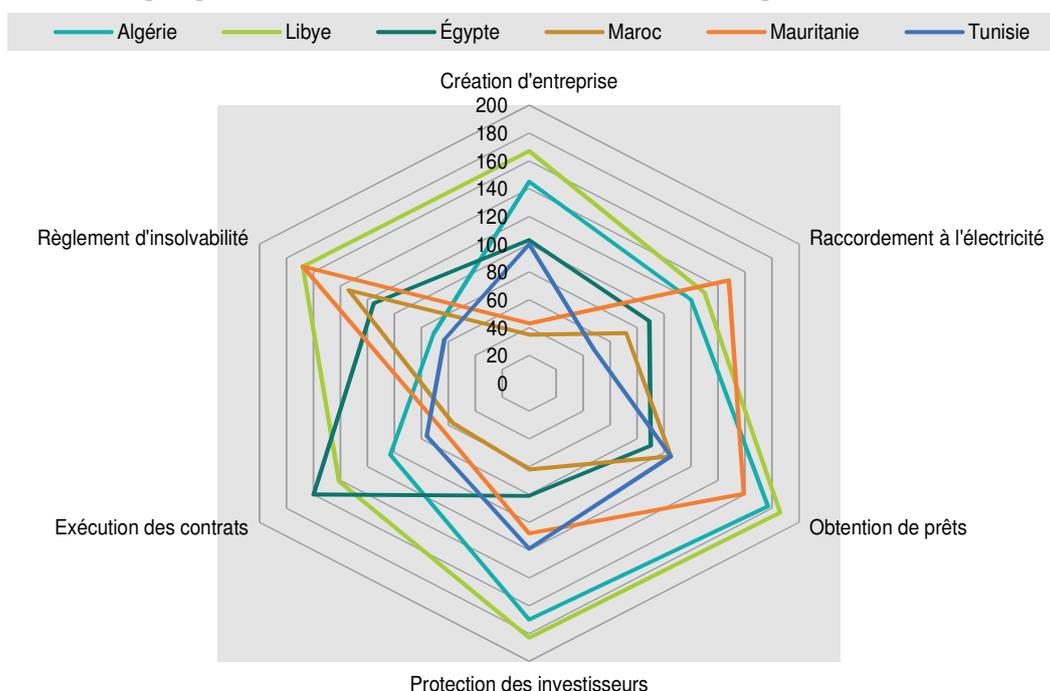
Notes : Europe et Asie Centrale (EAC) et Afrique du Nord (AN).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2018a), *Logistics Performance Index* (base de données).

Le climat des affaires et l'accès au financement sont à améliorer

La transformation productive lente dans les pays d'Afrique du Nord peut être liée aux faiblesses institutionnelles. En effet, le classement 2018² du rapport *Doing Business* met en évidence leurs faibles performances en matière de climat des affaires (graphique 5.6). Si la Tunisie et le Maroc font des avancées, des efforts remarquables restent à faire en Lybie, en Algérie et surtout en Mauritanie, en matière de création d'entreprises et de règlement de l'insolvabilité. Dans tous les pays, les entreprises se heurtent à des problèmes de transfert de propriété, d'accès difficile au financement, de corruption et de règlement d'impayés, qui affectent leur compétitivité.

Graphique 5.6. Indice de climat des affaires en Afrique du Nord, 2017



Note : Les économies sont classées selon leur facilité à faire des affaires, de 1 à 190. Un classement élevé signifie que l'environnement réglementaire est plus propice à la création et opération d'une société locale selon chaque dimension considérée.

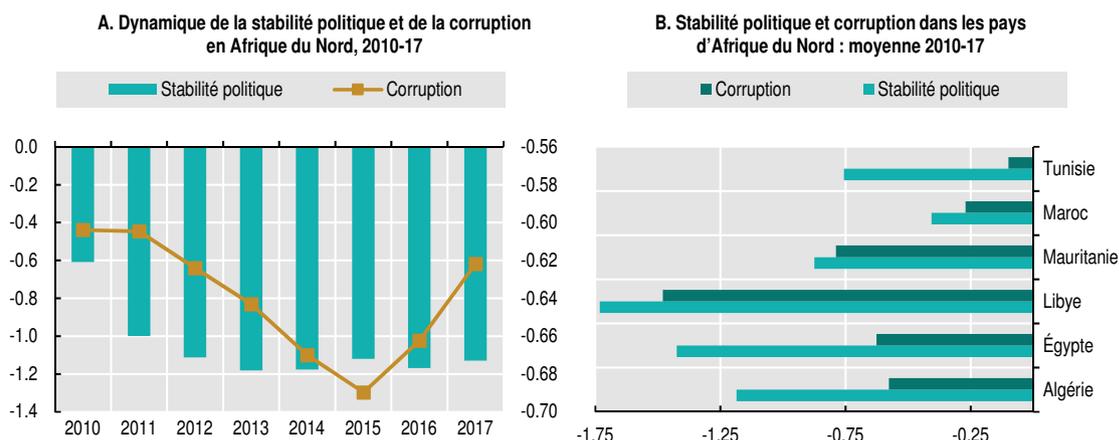
Source : Calculs des auteurs à partir de Banque mondiale (2017), *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975833>

Le climat des affaires a été affecté par les bouleversements qui ont suivi le Printemps arabe. Aux contraintes liées au contexte institutionnel s'ajoutent l'expansion du secteur informel et les risques d'instabilité politique. La part du secteur informel non agricole dans la région est passée de 47.3 % sur 2000-04 à 53 % sur 2005-09, pour s'établir à 50.2 % sur 2010-14 (OIT, 2015). Le degré d'informalité est variable, en particulier sur la période 2010-14 : Algérie (40.7 %), Égypte (49.6 %), Maroc (70.1 %) et Tunisie (40.2 %). La transformation productive se heurte à l'ampleur du secteur informel, qui se solde par des pertes en recettes fiscales et ne facilite pas les prévisions économiques.

En outre, l'instabilité politique et la corruption forment des contraintes majeures. Ces deux phénomènes concomitants se sont accrus (graphique 5.7A), dans un contexte de rétablissement difficile de la sécurité. Ils restent plus persistants en Libye, en Algérie et en Égypte qu'en Tunisie et au Maroc (graphique 5.7B). En particulier, l'instabilité politique s'est accrue entre 2010 et 2017 en Égypte, en Libye et en Tunisie. De même, le niveau de corruption a augmenté en Algérie, en Libye et en Mauritanie. Autant d'obstacles à l'investissement intérieur et aux IDE, indispensables pour la transformation productive.

Graphique 5.7. Stabilité politique et contrôle de la corruption en Afrique du Nord



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975852>

Le financement du commerce et le soutien au secteur privé constituent deux grands défis à relever. Les systèmes financiers demeurent fragiles aussi bien au niveau structurel qu'institutionnel, malgré les avancées notables de certains pays. L'accès des opérateurs agricoles au financement reste beaucoup plus difficile que dans les autres secteurs, à cause d'une forte perception de risque, d'un manque de garanties et d'une grande dispersion dans les zones rurales. Les industries extractives et de services manquent aussi de moyens financiers pour se développer et réaliser des économies d'échelle (tableau 5.11). La faiblesse des marchés de capitaux empêche l'établissement des liens en amont et en aval avec les pays hôtes et mine les capacités d'engagement des entreprises.

Tableau 5.11. Accès aux services financiers en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Pourcentage des firmes considérant le coût/accès au financement comme une contrainte majeure	50.1	23.4	27.7	52.4	23.9
Crédits des institutions financières accordés au secteur privé (% du PIB)	22.1	28.1	63.12	20.8	73.4
Crédits non performants (% du total des crédits)	11.4	7.2	6.9	27.6	14.5
Capitalisation boursière (% du PIB)	-	13.8	57.1	-	20.3

Source : Banque mondiale (2018b), *Global Financial Development Report 2017/18 : Bankers without Borders*.

Le Maroc, avec la Bourse de Casablanca, l'une des plus importantes du continent, enregistre une capitalisation boursière de 57.1 % du PIB. Celle-ci reste faible en Égypte et en Tunisie et presque nulle en Algérie et en Mauritanie, limitant les capacités de financement direct des entreprises. En conséquence, le taux de crédit à l'économie demeure faible en Afrique du Nord, surtout en Algérie, en Mauritanie et en Égypte. Aux difficultés d'accès au financement s'ajoute la prépondérance des crédits en souffrance (en Mauritanie et en Tunisie). Ce phénomène accentue l'asymétrie d'information entre les banquiers et les agents économiques, restreignant davantage l'accès au financement, indispensable pour soutenir la transformation productive. Le niveau élevé des crédits non performants peut expliquer le rationnement du crédit aux PME par les banques.

Politiques publiques de soutien et de renforcement des capacités productives en Afrique du Nord

Le capital humain et l'innovation demandent des investissements

Les politiques publiques à mettre en œuvre en matière de renforcement du capital humain peuvent se traduire par un soutien plus ferme à la R&D, compte tenu du déficit actuel en chercheurs et du faible budget consacré à la recherche dans ces pays. C'est dans ce cadre que le Maroc, par exemple, a créé des cités de l'innovation à Marrakech, Fès, Rabat et Casablanca, en partenariat avec les universités. L'objectif consiste à soutenir les projets de R&D et les jeunes ayant des projets porteurs, tout en valorisant la recherche au profit des entreprises et écosystèmes industriels. Le Maroc a aussi renforcé les capacités des Centres techniques industriels (CTI)³ qui accompagnent les entreprises dans leurs anticipations du développement technologique. Des centres de développement dédiés aux technologies avancées ont également été instaurés (OCDE, 2018).

L'amélioration de la compétitivité passera par un plus grand soutien à l'innovation au sein des entreprises, à travers la mise en place de mécanismes de financement et de transfert de connaissances technologiques. Ces mesures en matière de R&D doivent s'accompagner d'une offre d'orientation de carrière solide, un développement des systèmes d'information au sein du marché de travail facilitant les anticipations des besoins de compétences ainsi qu'un approfondissement des partenariats entre les organisations patronales et l'État. C'est le cas du secteur automobile au Maroc, où des commissions de travail sont établies au sein d'une association professionnelle, afin de proposer des actions au gouvernement (mise en place des laboratoires de test, subventions des activités de recherche, primes aux métiers pionniers, etc.). Il en résulte un meilleur niveau de formation et de compétences au sein des entreprises.

L'organisation institutionnelle de la politique d'innovation reste peu opérationnelle. Ses résultats s'avèrent insuffisants, à en juger par les dépôts de brevets par les PME par exemple. Le programme de codification « Tunicode » établi par la société GS1 Tunisia n'en représente pas moins un bon exemple en la matière, avec l'élaboration de « codes à barres » pour les produits de sociétés locales, selon une norme internationale (GS1) en vigueur dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. L'efficacité des politiques publiques passe par le rapprochement entre le secteur privé et les établissements de formation professionnelle et/ou les instituts de sciences et technologies. Des programmes d'assistance aux projets de certification et de subvention de brevets sont à développer, de même que des formations facilitant la reconversion professionnelle pour les jeunes chômeurs longue durée.

Les politiques publiques peuvent être spécifiques, définies en fonction des avantages comparatifs de chaque pays. Le Maroc, dans le cadre de son plan d'émergence industrielle de la fin des années 2000, avait identifié le secteur automobile comme stratégique et potentiellement compétitif. La puissance publique a investi dans la formation de

techniciens et de managers spécialisés, avec des subventions variant entre 450 et 2 700 euros par personne et par an. Le gouvernement a également soutenu la création des Instituts de formation aux métiers de l'industrie automobile (IFMIA) à Casablanca, Kenitra et Tanger, afin d'attirer 1.5 milliard USD d'investissements du groupe automobile français Renault et de faire croître les clusters automobiles (Maturana et al., 2015).

Innovation dans l'agriculture

Les politiques de renforcement du capital humain dans les pays agricoles (la Mauritanie notamment) doivent cibler des spécialistes tels que les ingénieurs agronomes, les techniciens, les biologistes. Monter en gamme dans certains produits et bien se positionner dans des chaînes de valeur passe par la création des laboratoires d'essai et l'amélioration des compétences techniques et managériales. Des programmes de formation sur les normes sanitaires et phytosanitaires s'avèrent nécessaires.

La mise en place de programmes nationaux d'innovation faciliterait la transformation productive à travers l'agriculture. Ils doivent aller de la production de semences aux techniques d'irrigation et de transformation, en passant par le marketing et la distribution. Ils doivent également étendre des techniques de conservation des récoltes et de transformation progressive des matières premières alimentaires, mais aussi développer des programmes de certification au profit des branches à forte valeur ajoutée (bio, halal, etc.). L'objectif consiste à promouvoir des marques régionales et favoriser la compétitivité à l'échelle continentale et mondiale.

L'agriculture en Afrique du Nord doit s'adapter au digital pour renforcer sa productivité et sa compétitivité. Des politiques publiques en matière de création des pôles technologiques en sciences agricoles encourageant l'émergence et le développement des start-ups, le développement de nouvelles techniques de pompages et d'irrigation en se basant sur l'énergie solaire et éolienne sont à mettre en place. Le pôle de compétitivité de Bizerte⁴ en Tunisie rassemble par exemple une technopole agroalimentaire, un réseau de partenaires « Agro'tech » et 150 hectares d'espaces industriels. Par ailleurs, l'usage des TIC dans la prise de décision, le pilotage de l'irrigation, la maîtrise de fertilisation et la prévention des maladies est à soutenir, afin de rendre l'agriculture plus compétitive.

Innovation dans les économies extractives

Dans les économies extractives (l'Algérie et la Libye notamment), des politiques de soutien à la R&D renforçant les capacités d'innovation sont nécessaires. La mise à niveau des compétences dans l'ingénierie et la gestion des projets, puis leur implication dans les firmes étrangères leaders sur le marché local facilitent l'intégration dans les chaînes extractives. La multiplication de programmes d'échanges entre ces multinationales et leurs partenaires locaux permettra de réduire le gap technologique existant.

Innovation dans l'industrie manufacturière

Pour les économies ayant des avantages comparatifs dans l'industrie manufacturière comme la Tunisie et le Maroc, l'obligation de fournir des produits d'une bonne qualité exige la réduction du gap de connaissances avec les concurrents. Cette réduction passe par le développement des compétences et de nouvelles pratiques de management et d'ingénierie. D'où la nécessité de financer la création d'écoles de commerce de qualité, peu nombreuses pour l'instant. Cruciale, la filière textile-habillement nécessite des politiques d'éducation et de formation spécifiques, en raison de ses mutations rapides. Les gouvernements doivent renforcer les capacités d'innovation en formant au design, marketing, branding, etc.

Les industries automobile et aéronautique, à fort potentiel, nécessitent de nouvelles compétences en marketing, en veille technologique et communication. L'amélioration de

leur productivité et de leur compétitivité passe par une préparation des compétences à la nouvelle ère technologique (intelligence artificielle, digitalisation, Big Data). Dans ce cadre, des politiques d'éducation visant une remontée du niveau de la main-d'œuvre à une échelle supérieure ou un redimensionnement ne peuvent qu'aider à s'adapter aux mutations en cours.

Innovation dans les services

Des politiques publiques peuvent faciliter la transformation productive dans les pays ayant réalisé des avancées dans les services, à l'instar de la Tunisie, du Maroc ou de l'Égypte. D'autant que ce domaine est devenu une part « invisible » importante dans les industries manufacturières (marketing, supply chain, R&D, design et formation). Investir et développer les capacités dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et l'innovation s'avère essentiel. La technopole de Sfax en Tunisie et le parc technologique de Casablanca au Maroc, sont des exemples intéressants de synergies avec le monde de l'innovation et du business intelligent (encadré 5.2). En particulier, ces pays doivent assurer un développement des compétences dans le domaine de la communication, des technologies de l'information et des langues. Le passage d'un secteur basé sur la disponibilité d'une main-d'œuvre éduquée et à bon marché vers un secteur basé plutôt sur des compétences hautement qualifiées améliorera la qualité des services et attirera de nouveaux investissements. Le renforcement de la réglementation dans le domaine de protection des informations individuelles et de la propriété intellectuelle ne fera que consolider l'attrait de ces pays, tout comme la formation aux activités d'outsourcing et l'extension des centres d'appels et de connaissances high-tech.

Encadré 5.2. Technopole de Sfax et Parc technologique de Casablanca

Les parcs technologiques stimulent un nouveau tissu d'entreprises créatives et innovantes, la création d'emplois qualifiés et la compétitivité. La technopole de Sfax a été lancée en 2004 pour valoriser les TIC et le multimédia. Elle réunit un espace de 10 500 m² pour les activités des sociétés implantées et un centre de R&D et transfert en IT, multimédia et Digital Data Processing. Dotée d'un Business Park, la technopole a aménagé des espaces de production, un environnement de recherche et de formation de pointe. Elle a permis l'essor d'un pool expérimenté de main-d'œuvre qualifiée, outre un réseau d'entreprises qui coopèrent dans leurs spécialisations complémentaires.

Le Parc technologique de Casablanca entend lui aussi valoriser les TIC (Web 2.0, technologie mobile, E-commerce) mais aussi promouvoir les technologies vertes (Green tech). Cette expérience réussie d'incubateur d'entreprises a été répliquée à Rabat, Tanger et Fès. Ce parc a accompagné depuis sa création en 2005 près de 800 entreprises innovantes. Il regroupe 280 start-ups et PME marocaines, près de 2 000 salariés d'une moyenne d'âge inférieure à 30 ans et un turnover naturel de plus de 60 nouvelles start-ups chaque année. Il a renforcé les avantages compétitifs du Maroc à travers la création de synergies, la mutualisation des infrastructures de recherche, mais aussi l'acquisition du savoir-faire par différentes universités partenaires ainsi que les industriels de la région.

Les chaînes de valeur peuvent s'appuyer sur les complémentarités

L'existence des CVR permet d'améliorer le positionnement de ces pays dans les chaînes de valeur mondiales, d'autant que le potentiel de complémentarité est bien présent et que les ressources nécessaires à une intégration en amont ou en aval dans certaines

chaînes existent. Des CVR peuvent être développées si des investissements régionaux sont réalisés, des infrastructures et des réseaux de transport construits et des politiques commerciales spécifiques suivies. Les caractéristiques productives des pays de la région ainsi que leurs avantages comparatifs sont de nature à faciliter la promotion des CVR et leur positionnement dans les chaînes de valeur mondiales.

Chaîne de valeur textile-habillement

L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont pu intégrer la chaîne de valeur textile-habillement et bénéficier de la proximité géographique avec l'Europe, mais aussi de l'accord de libre-échange avec les États-Unis (cas de l'Égypte et du Maroc). La création de réseaux de production intégrés ciblant des niches spécifiques (design, branding, marketing) peut permettre une montée en gamme, d'autant plus que ces pays ont acquis un savoir-faire et que la matière première est disponible (laine, coton, etc.).

Chaîne de valeur automobile

Les pays d'Afrique du Nord peuvent également exploiter leur position géographique et les avancées réalisées dans l'industrie automobile pour en promouvoir la chaîne de valeur. La coopération entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc dans le domaine de l'assemblage par exemple offrirait des opportunités importantes à chacun de ces pays. L'intégration dans cette CVR est possible, surtout en présence des matières premières nécessaires telles que le gaz, le pétrole, l'acier et les énergies renouvelables, ainsi que l'existence de zones économiques spéciales dédiées (Tanger Automotive City au Maroc, Zones franches de Bizerte et de Zarzis en Tunisie). Le Maroc et la Tunisie pourront profiter de leur proximité avec l'Algérie pour développer des activités de vente des composantes automobiles alors que les entreprises algériennes pourront nouer des *joint-ventures* avec leurs homologues tunisiennes et marocaines pour développer des activités d'assemblage (CEA, 2016).

Chaîne de valeur aéronautique

Des CVR dans l'aéronautique s'avèrent possibles, le Maroc et la Tunisie ayant enregistré des avancées dans ce domaine. La proximité géographique avec les leaders de cette industrie et l'existence de plateformes industrielles d'assemblage sur place (Midparc et Nouacer au Maroc, Aéroport de M'Ghira en Tunisie) rendent possible un saut qualitatif. Développer des compétences dans le design, la modélisation et la production de prototypes paraît crucial, tout comme l'infrastructure logistique nécessaire aux IDE dans des activités à haute valeur ajoutée (mécatronique, développement de logiciels, modélisation des pièces 3D, etc.).

Chaîne de valeur basée sur l'énergie

L'existence de ressources naturelles (pétrolières, gazières et minières) en Afrique du Nord rend possible des CVR basées sur l'énergie.

Des industries de transformation pourront être développées dans toute la région à l'instar des industries de fibres synthétiques nécessaires au textile-habillement et des industries plastiques utiles pour la fabrication des composantes aéronautiques.

D'autre part, le potentiel existant en énergies renouvelables fait que des CVR pourront être développées, d'autant que des unités de production spécialisées existent déjà et que des compétences techniques et opérationnelles sont disponibles. Deux principaux leviers existent et pourront appuyer le développement de ces CVR : les projets de coopération avec l'Europe pour produire de l'énergie solaire ainsi que la réglementation favorisant l'investissement des acteurs locaux (encadré 5.3).

Encadré 5.3. Potentiel des énergies renouvelables en Afrique du Nord

La région possède d'énormes potentialités dans l'énergie solaire, en raison d'un ensoleillement parmi les plus favorables de la planète : jusqu'à 3 900 heures annuelles, d'où des valeurs moyennes assez élevées de rayonnement solaire (GIZ, 2013). La plupart des pays ont adopté des stratégies à long terme pour augmenter la part des énergies renouvelables dans leur mix énergétique : 52 %, 37 % et 30 % au Maroc, en Algérie et en Tunisie respectivement d'ici 2030 et 42 % en Égypte d'ici 2035.

Au Maroc, la stratégie nationale d'énergie (2016-30) vise à réduire la dépendance énergétique à 82 % en 2030, tandis qu'un Plan solaire tunisien (PST) a été mis en œuvre, ainsi qu'une stratégie en Égypte, lancée en 2014 pour limiter la dépendance vis-à-vis des ressources fossiles. Enfin, en Algérie, les pouvoirs publics visent l'instauration d'une industrie nationale des énergies renouvelables.

Plusieurs projets de coopération et de partenariat entre pays d'Afrique du Nord et quelques pays européens visent à investir dans le domaine de l'énergie solaire et à exporter vers l'Europe. Il s'agit notamment des projets « MedGrid » et « MED-TSO » du Plan solaire méditerranéen pour l'Afrique du Nord, établis par l'Union pour la Méditerranée, qui prévoient une capacité cumulée d'exportation vers l'Europe de l'ordre de 22 000 MW d'ici à 2030 (CEA, 2018).

Chaîne de valeur agro-industrielle

La place du secteur agricole dans la région rend essentiel le développement des CVR dans l'agro-industrie. Ce potentiel demeure peu exploité, malgré les possibilités d'amélioration technique (productivité) et économique (transformation et commercialisation). L'existence d'une production diversifiée, la présence de clusters industriels de transformation, l'exigence croissante en matière de qualité provenant des marchés demandeurs et le développement de certaines techniques de distribution (marketing, branding, certifications) pourra faire de la région un pôle compétitif. L'établissement d'accords entre pays peut soutenir ces CVR en visant la gestion commune des ressources en eau ainsi que la promotion coordonnée de marques régionales⁵ de produits transformés.

La valorisation des CVR passe aussi par des politiques sectorielles intégrées et cohérentes, encourageant les opérateurs à tirer parti d'une segmentation des chaînes de production pour répondre aux besoins spécifiques de leur économie (CEA, 2018). De telles politiques aident le secteur privé à exploiter les dotations factorielles présentes dans chaque pays, renforcent sa compétitivité et stimulent l'interconnexion des économies de la région.

Les pays doivent également mieux exploiter leurs accords commerciaux actuels⁶ et la présence des firmes multinationales pour améliorer leurs stratégies de marque, la vente au détail et le processus de développement des CVR. Des négociations de règles de cumul pour les pays ayant déjà signé plusieurs accords de libre échange (et donc ayant des problèmes liés à la règle d'origine), une coordination étroite entre les pays ayant reçus des offres de l'Europe pour signer un accord de libre-échange complet et approfondi (cas de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie) ainsi qu'une harmonisation de certaines règles commerciales avec des partenaires de la région ne pourront que renforcer le développement de ces CVR.

L'intégration régionale et continentale doit être renforcée

L'amélioration de l'intégration régionale doit être perçue comme un atout et non une contrainte, même si les pays demeurent en concurrence les uns vis-à-vis des autres. Les exportations de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie en textile-habillement par exemple sont relativement élevées dans la région, bien que leurs parts par rapport aux exportations mondiales restent assez faibles : 3.2 % en Égypte, 1.2 % au Maroc et 0.6 % en Tunisie (CEA, 2018). Ceci prouve que les divergences historiques doivent être surmontées au profit d'intérêts économiques immédiats. Le passage d'une position de concurrence à celle d'un partenariat serait bénéfique pour tous. Il pourra se faire à travers une collaboration réfléchie en termes de formation et de transfert des connaissances, de développement de plateformes industrielles régionales, de recours aux marchés voisins pour se procurer des matières premières nécessaires aux industries régionales ainsi qu'une négociation concertée avec les investisseurs internationaux.

La valorisation des complémentarités régionales ne doit pas remettre en cause l'importance de l'intégration continentale. L'ouverture au commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) sera bénéfique pour au moins trois raisons.

- D'abord, elle facilitera la circulation des compétences, des transferts technologiques et des complémentarités au niveau des infrastructures.
- Ensuite, elle permettra de réduire la dépendance vis-à-vis des marchés traditionnels (notamment le marché européen) et de capitaliser sur les bénéfices déjà acquis (qualité, connaissances logistiques, etc.).
- Enfin, elle offrira de réels débouchés de croissance, surtout pour les entreprises locales qui peuvent monter en gamme sur leurs produits. D'ailleurs, la demande régionale en Afrique s'oriente de plus en plus vers des biens plus transformés. Elle augmente 1.5 fois plus vite que la moyenne annuelle entre 2005 et 2015 (CUA/OCDE, 2018), offrant de véritables opportunités aux entreprises nord-africaines.

L'intégration continentale doit favoriser l'intégration des tissus productifs, renforcer la présence des CVR et appuyer la transformation productive en Afrique du Nord. La ZLECAf, à travers la facilitation des échanges et des capitaux, doit pousser chaque pays à valoriser ses avantages comparatifs et renforcer son développement industriel. Elle doit permettre de répliquer des « business models » réussis et les étendre, afin d'offrir des emplois de qualité aux jeunes et aux femmes dans des secteurs industriels porteurs : agro-industrie, textile et d'habillement, cuir, bois et papier, véhicules et matériel de transport, électronique et métaux (CEA, 2018).

L'ouverture sur le reste du continent permet une meilleure adaptation de l'offre et une mise en valeur des atouts de chaque pays de la région.

- Déjà, au Maroc, la signature d'accords commerciaux et d'investissements avec des organisations sous-régionales en ASS telles que la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ou l'UEMOA a permis à l'Office chérifien des phosphates (OCP) de produire et d'exporter des engrais de qualité.
- De même, en Tunisie, la signature de conventions de non double imposition et de protection des investissements avec certains pays d'ASS a permis de développer les exportations des ouvrages en fonte, fer ou acier, des papiers et cartons et des matières plastiques.
- Enfin, en Égypte, la présence au sein du COMESA a boosté les exportations en huiles aromatiques, matériels électriques et combustibles minéraux.

À moyen et long terme, des politiques publiques en matière d'investissements dans les TIC et les infrastructures de transport devraient permettre d'augmenter les échanges

entre l'Afrique du Nord et le reste du continent. De grands projets programmés dans le cadre du réseau des routes transafricaines, tels que l'autoroute Caire-Dakar ou l'axe Alger-Lagos devront être progressivement concrétisés. De nouvelles lignes maritimes sont prévues et restent à construire, à l'instar de Wazzan II au Maroc reliant les ports de Tanger (Maroc), Casablanca (Maroc), Monrovia (Liberia), Abidjan (Côte d'Ivoire), Tema (Ghana), Takoradi (Ghana) et Cotonou (Bénin), ou encore une nouvelle ligne reliant la ville de Gabes ou Sfax (Tunisie) à Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Tema (Ghana).

L'accord de libre-échange continental doit se traduire par une défragmentation des marchés. Ceci passe par l'harmonisation des législations, des réglementations et procédures d'octroi des licences. L'objectif est d'obtenir une plus forte mobilité des biens, des services et des compétences, d'où un meilleur accès des entreprises aux matières premières et au capital humain. Cette défragmentation passe également par une standardisation des mesures de facilitation du commerce à l'instar du développement des corridors commerciaux multimodaux, l'institution des postes-frontières communs, l'homogénéisation des documentations à vocation commerciale et la signature des accords communs de transit régionaux.

Des mesures de facilitation du commerce intra-régional s'avèrent indispensables, notamment la levée des barrières à la libre circulation des biens et des services dans la région (surtout les barrières non tarifaires), l'harmonisation des standards techniques, la simplification des procédures douanières et de contrôle aux frontières ainsi que la signature d'accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité de produits à forte valeur ajoutée. Des efforts supplémentaires en matière de communication à propos des accords de libre-échange régionaux existants et des avantages offerts par ces derniers sont aussi nécessaires.

Enfin, l'amélioration de l'intégration monétaire et financière entre ces pays est importante. Le développement d'un système d'information régional permettrait aux banques de mieux gérer les risques liés aux opérations intra-régionales. La convertibilité des monnaies est susceptible de fluidifier les échanges en supprimant les goulots d'étranglement résultant de la fragmentation des marchés financiers, une fois faite l'harmonisation des cadres réglementaires, des infrastructures et des instruments financiers. Dans ce cadre, revenir au plan d'action proposé par la Banque africaine de développement (BAfD) depuis 2010 est plus que nécessaire, et bénéfique pour les investisseurs souhaitant bénéficier des avantages comparatifs existants⁷.

Les infrastructures et la logistique peuvent stimuler le secteur privé

La réussite du processus de développement des CVR nécessite la résolution des problèmes liés au déficit d'infrastructures. La modernisation des infrastructures de base et le renforcement de la connectivité des ports et aéroports peuvent rendre les pays de l'Afrique du Nord plus attractifs. La délégation de la gestion des ports et des aéroports à des entités efficaces permettrait de réduire les délais d'attente et d'améliorer le suivi des expéditions. Pour les entités publiques s'occupant de la gestion des infrastructures dans ces pays, une restructuration s'impose.

Amélioration des infrastructures dans les pays à forte potentialité agricole

Dans un pays agricole, il est nécessaire de lancer un plan de développement des infrastructures terrestres afin de réduire les coûts de transport et de gagner en termes de compétitivité prix et hors prix. La sécurisation de l'accès à des intrants à travers la création des bases d'offre locales garantissant l'approvisionnement des pesticides et des semences permet une plus grande efficacité. De même, le renforcement de l'infrastructure hydraulique (barrages, digues, systèmes d'approvisionnement et d'assainissement, etc.)

facilite le processus de transformation productive. L'accroissement des investissements de réhabilitation des réseaux et l'amélioration de la gestion des ressources en eau ne peuvent que renforcer ce processus. Le projet Oum-Er-Rbia au Maroc offre par exemple des services d'irrigation et améliore l'accès des fermiers aux technologies, aux financements et aux marchés agricoles. Il soutient le renforcement des capacités des emprunteurs et des agences impliquées dans l'implémentation du projet.

Amélioration des infrastructures dans les économies extractives

Dans les économies extractives, l'amélioration de l'approvisionnement en énergie électrique est primordiale dans certains pays. Le développement des travaux d'infrastructure connectant les principaux sites aux ports permettra d'améliorer l'efficacité productive de la chaîne de valeur. De même, le développement d'un réseau de transport, terrestre et ferroviaire, moderne et efficace facilitera le déplacement des produits lourds et assez dangereux ainsi que les échanges entre les différentes filières de cette même chaîne. Enfin, l'installation des unités supplémentaires de raffinage de pétrole à la fois dans les pays exportateurs (Algérie, Libye, Égypte) et importateurs de pétrole (Maroc et Tunisie) ainsi que d'usines de transformation (plastiques et composites, industries automobile et aéronautique, fibres et tissus synthétiques, produits et engrais chimiques, etc.) peut favoriser la transformation productive. De manière emblématique, l'Égypte a lancé début 2017 un vaste plan de modernisation et d'extension des raffineries. Sur ce plan estimé à 8 milliards USD, 4.3 milliards USD sont consacrés à la raffinerie de Mostorod, relevant de l'*Egyptian Refining Company* (ERC).

Amélioration des infrastructures en faveur des industries manufacturières

La création des clusters et de ZES selon des plans stratégiques et managériaux bien définis est aussi très utile pour les pays ayant des avantages comparatifs industriels en général et manufacturiers en particulier. La zone économique de Suez établie par la Chine en Égypte a permis de monter dans la chaîne de valeur dédiée à l'industrie pétrolière (foreuses et composantes). Des zones similaires en Mauritanie (mines), au Maroc et en Tunisie (manufactures), en Algérie et en Libye (pétrole) sont à généraliser.

Les zones d'activité logistique sont à développer, permettant la réduction des coûts, le développement de la connectivité territoriale et l'amélioration de la compétitivité. L'assouplissement de la réglementation touchant plusieurs activités (entreposage, consignation, transit) et la marche vers une flexibilité du marché, liées à la fois à l'environnement de transport et à celui de la logistique sont recommandés. Le port d'Alexandrie en Égypte voit une bonne partie du commerce extérieur (60 %) transiter chaque année. Les autorités du port, ayant la volonté de développer des connexions locales et régionales suite au développement des activités industrielles, ont lancé dès 2015 la stratégie *Great Alexandria Port 2035* destinée à étendre la zone portuaire et moderniser les infrastructures existantes. Cette stratégie prévoit la construction de nouveaux terminaux, la création d'une ZES et de nouveaux centres logistiques industriels ainsi qu'une zone touristique avec un port de plaisance.

Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que ces ZES aient des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Les incitations et avantages accordés aux entreprises s'implantant dans ces zones doivent être limités dans le temps, pour ne pas favoriser un dualisme économique (*on-shore/off-shore*). D'autre part, l'établissement de ces zones doit s'appuyer sur toutes les infrastructures nécessaires à la connectivité entre tous les acteurs, afin de limiter une désarticulation de l'économie. Aussi, des objectifs précis et négociés entre l'État et les entreprises souhaitant s'installer dans ces zones doivent-ils être fixés et inscrits dans des contrats de performance incluant des objectifs en termes

de création de valeur ajoutée, d'emplois et de capacités d'exportation en contrepartie d'un soutien approprié de l'État dans le domaine foncier, la formation, le financement des projets, etc. La zone de « Tanger Med » au Maroc représente un exemple intéressant. Des contrats de performance ont été signés entre le gouvernement et les investisseurs sur une durée déterminée liés aux écosystèmes de plusieurs industries installées dans la zone (mécaniques et métallurgiques, automobile, aéronautique, logistique).

Amélioration des infrastructures dans les économies de services

Dans les économies de services, il est essentiel de continuer à développer des infrastructures de télécommunications, notamment celles qui assurent des services Internet haut débit efficaces et des communications à moindre coût. L'accès à ce type de services dans certains pays demeure toujours coûteux (le Maroc pour l'Internet haut débit et la Mauritanie pour la téléphonie mobile). L'ouverture du marché à des opérateurs étrangers permettra de combattre les situations de rente, d'améliorer la qualité du service et la compétitivité prix, au bénéfice des industries.

Face au manque d'investissements dans les infrastructures, les partenariats publics-privés (PPP) peuvent être une solution, d'autant plus que le cadre législatif existe. À cet effet, les gouvernements doivent recourir aux compétences techniques et managériales appropriées, tout en formant les fonctionnaires des différents ministères et des agences publiques concernées. Des dispositions légales sont à prendre, afin de protéger davantage les porteurs de capitaux (processus d'appels d'offres transparents et crédibles, coordinations interministérielles assurées, faible interférence politique, etc.). Dans le même cadre, les projets d'infrastructure doivent être bien étudiés et préparés pour qu'ils soient bancables. Leur sélection et leur préparation nécessitent la création d'un guichet unique pour les autorisations et les licences nécessaires aux PPP. Se concentrer sur les obligations de résultats plutôt que les spécifications techniques lors des appels d'offre paraît préférable. De même, il importe de garantir que la localisation des projets soit basée sur des demandes justifiées et non sur des motivations politiques inappropriées. Enfin, des réformes s'avèrent indispensables au développement des partenariats, relatives notamment aux subventions de l'énergie et la gestion des risques de change (OCDE, 2014).

Les avancées technologiques doivent être exploitées pour optimiser la gestion des infrastructures. Par exemple, les nouvelles technologies de communication, les fibres optiques et les systèmes satellites doivent être utilisés afin d'augmenter l'efficacité des infrastructures et améliorer la gestion de la demande. Toutes ces avancées peuvent intervenir dans le contrôle du réseau électrique, la mesure de l'utilisation de l'eau et de l'électricité, la surveillance des capacités routières et la gestion des chaînes logistiques et du transport public ; ceci aiderait *in fine* à réduire les coûts de transaction et améliorer la compétitivité (Konrad Adenauer Stiftung, 2017).

Le renforcement de la présence du secteur privé sur le continent africain suppose un engagement ferme des pouvoirs publics en Afrique du Nord pour l'instauration d'un environnement institutionnel et réglementaire propice. Dans ce cadre, l'augmentation du nombre de représentations diplomatiques et commerciales, la simplification des procédures douanières, l'amélioration de l'implication des banques dans ce marché pour garantir les financements nécessaires ainsi que l'assouplissement des réglementations de change sont nécessaires.

Le climat des affaires et l'accès au financement sont à améliorer

Afin d'améliorer le climat des affaires, les gouvernements doivent revoir la réglementation du marché de travail, renforcer la protection de la propriété intellectuelle et prohiber les situations de rente. Outre le domaine de la R&D, les actions à mener

doivent améliorer l'accès à l'information, réduire les barrières administratives, renforcer la digitalisation des procédures, afin d'attirer les investissements. De même, la stabilité de la réglementation et des textes est un facteur essentiel qui doit être garanti par les gouvernements. En particulier, la stabilité fiscale est souvent beaucoup plus intéressante pour les investisseurs que les exemptions temporaires ou autres incitations. Ces dernières doivent par ailleurs être accordées à des acteurs menant des projets innovants et créateurs de la valeur.

L'amélioration du climat des affaires doit être combinée avec le renforcement des capacités productives domestiques nécessaires pour assurer le lien entre l'économie locale et les firmes multinationales. Ce renforcement induit un système national d'innovation capable de diffuser les flux de technologie et de l'information nécessaires aux entreprises et aux institutions impliquées dans le processus de développement. L'objectif consiste à réduire le gap existant entre les secteurs *off-shore* et *on-shore*, ainsi qu'à faciliter la montée en gamme et les gains d'efficience.

Les codes et les lois d'investissement promulgués par les gouvernements, surtout en Égypte, au Maroc et en Tunisie, sont déjà favorables aux investisseurs étrangers, mais restent insuffisants pour une intégration réussie dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils impliquent des mesures d'accompagnement, surtout en faveur des PME. Des PPP sont à encourager afin d'améliorer les capacités productives et favoriser les liens entre les firmes multinationales et les entreprises locales. Le modèle de PPP de la construction de la centrale solaire « Noor » de Ouarzazate au Maroc illustre bien la manière dont les partenaires étrangers ont été attirés.

Les politiques publiques visant l'amélioration du climat des affaires doivent être priorisées et opérationnalisées en fonction du potentiel existant dans chaque pays. En cas de fort potentiel agricole, les investissements publics peuvent cibler les systèmes d'irrigation, les serres et les entrepôts frigorifiques, pouvant servir de locomotive aux investissements privés. Dans une économie extractive, elles doivent renforcer la capacité d'exécution des contrats signés, la réglementation des autorisations, la transparence au niveau des mécanismes de fixation des prix ainsi qu'une lutte contre la corruption. Quant aux industries manufacturières, des mesures sectorielles spécifiques liées à l'investissement et au commerce peuvent être prises en faveur des entreprises, surtout les PME. Parmi ces mesures figurent la protection des droits de propriété et la mise en place d'un code des faillites approprié. Enfin, dans les économies de services, ces politiques doivent se focaliser sur l'ouverture et le renforcement des connexions entre les acteurs locaux et internationaux, à travers notamment une libéralisation graduelle et réfléchie du secteur tertiaire.

L'amélioration du climat des affaires doit se traduire par le renforcement de l'esprit entrepreneurial, afin de favoriser l'innovation et une montée en gamme. Les entrepreneurs locaux, plus engagés et plus familiers des caractéristiques du marché, favorisent une plus grande capacité de production et surtout d'adaptation, même en cas de difficultés économiques. Mieux encore, ils peuvent constituer une base d'engagement indispensable pour le marché local en cas de désengagement des firmes multinationales (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). À cet effet, les décideurs locaux doivent être plus sollicités dans les politiques de promotion des PME et de l'emploi. En même temps, ces décideurs doivent veiller à cibler des entrepreneurs productifs soucieux de créer de la valeur plutôt que de bénéficier des avantages fiscaux, monétaires et financiers.

Les pays de l'Afrique du Nord sont tenus dans ce cadre à bâtir et/ou à développer une base entrepreneuriale à travers notamment des programmes de formation, le financement des jeunes entrepreneurs et le soutien de partenariats stratégiques avec des firmes locales. Des actions ciblées au profit de jeunes porteurs de projets peuvent

leur permettre de démarrer rapidement avec un minimum de coûts et de prospector des marchés internationaux. Diverses actions sont possibles : accorder des facilités pour se conformer aux standards internationaux, soutenir les plateformes de marketing dans les pays cibles et lever les barrières au développement du capital risque. De même, il paraît essentiel d'encourager les centres de formation et les universités à répondre aux besoins du marché, à faciliter le dialogue entre universités et secteur privé et s'assurer que les programmes de formation stimulent l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes.

Des politiques publiques visant l'amélioration de l'intermédiation financière et la mobilisation de l'épargne domestique en appui à l'investissement productif s'avèrent indispensables. La prédominance des PME dans le tissu productif de ces pays fait du *private equity* (notamment les sociétés de capital-risque) et de la micro-finance des moyens de financement alternatifs aux prêts bancaires, difficiles d'accès. Les gouvernements peuvent aussi offrir des solutions financières plus adaptées, à l'instar des prêts sur actifs ou des systèmes de garantie de crédit. En outre, des initiatives de renforcement des capacités permettraient de moderniser l'outil de production et de se hisser au niveau des normes de qualité (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Notes

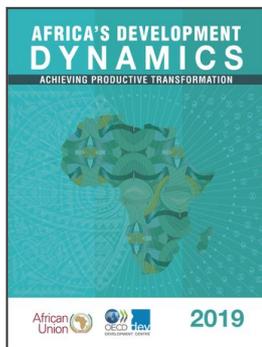
1. Le revenu mensuel moyen par habitant entre 2010 et 2016 en Afrique du Nord est de 253 USD contre 2 604.1 USD pour les pays de l'OCDE et 104.9 USD en ASS (Banque mondiale, 2019a).
2. Des valeurs élevées des indices mettent en évidence de faibles performances en matière de climat des affaires.
3. Il s'agit notamment du Centre des techniques et matériaux de construction (Cetemco), du Centre d'études et de recherches des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (Cerimme), et du Centre technique des industries des équipements de véhicules (Cetiev).
4. Cette décision gouvernementale s'est inscrite dans le cadre de la Stratégie nationale de promotion du secteur agroalimentaire du 11^{ème} Plan de développement.
5. La promotion de quelques marques dans toute l'Afrique du Nord pourra concerner l'huile d'argan au Maroc, les figues sèches en Algérie ou les tomates séchées en Tunisie.
6. Il s'agit essentiellement de l'Accord de partenariat avec l'Union européenne, l'Accord portant création de la zone panarabe de libre-échange, l'Accord d'Agadir et les accords bilatéraux préférentiels.
7. Ce plan d'action s'articule autour de cinq éléments : le financement du commerce extérieur et des investissements au Maghreb ; l'harmonisation des systèmes de paiement et des plates-formes techniques ; l'harmonisation des réglementations régissant la supervision bancaire et financière ; le renforcement de la coopération et de la coordination entre les institutions financières ; l'échange des informations sur les réglementations et le secteur financier (BAfD, 2010).

Références

- ANDI(2018), *Bilan des déclarations d'investissement 2002-2017*, « Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité », Agence nationale pour développement de l'investissement de l'Algérie, www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2018?lien_externer_oui=Oui.
- BAfD (2010), *Intégration du secteur financier dans trois régions d'Afrique : comment l'intégration financière régionale peut soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté*, Banque africaine de développement, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/AfDB%20Regional%20Financial%20Integration%20REPORT_FR.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Balassa, B. (1965), « Trade Liberalization and Revealed Comparative Advantage », *The Manchester School*, Vol. 33, Issue 2, pp. 99-123, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1467-9957.1965.tb00050.x>.

- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Banque mondiale (2019b), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2018a), *Logistics Performance Index* (base de données), <https://lpi.worldbank.org>.
- Banque mondiale (2018b), *Global Financial Development Report 2017/2018: Bankers without Borders*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1148-7>.
- Banque mondiale (2017), *Doing Business 2018: Réformer pour créer des emplois*, Banque mondiale, Washington, DC, www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf.
- BCE (2018), *Document de position extérieure*, Vol. 62, Banque centrale d'Égypte, www.cbe.org.eg/en/EconomicResearch/Publications/Pages/ExternalPosition.aspx.
- CEA (2018), *Potential des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : cartographie sectorielle*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/2_rapport_cartographie_cvr_fr_final.pdf.
- CEA (2017), *Territorialisation de la politique industrielle et croissance inclusive en Afrique du Nord*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23981/b11869975.pdf?sequence=5>.
- CEA (2016), *Promoting Regional Value Chains in North Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/sro-na_promoting_regional_valuechain_en.pdf.
- CEA (2013), *Diversification and Sophistication as a Lever for the Structural Transformation of North African Economies*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau de l'Afrique du Nord, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/diversification_sophistication_eng.pdf.
- CNUCED (2018), *World Investment Report: Investment and New Industrial Policies*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, <https://unctad.org/en/Pages/DIAE/World%20Investment%20Report/Annex-Tables.aspx>.
- Commission PECH (2018), *La pêche en Mauritanie et l'Union européenne*, Direction Générale des politiques Internes, Département thématique des politiques structurelles et de cohésion, Parlement européen, <http://bit.ly/2HvXXiz>.
- Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données), www.conference-board.org/data/economydatabase/ (consulté en mai 2019).
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique (2018) : Croissance, emploi et inégalités*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- DESA/UNSD (2019), *United Nations COMTRADE* (base de données), <https://comtrade.un.org/> (consulté le 5 avril 2019).
- fDi Markets (2018), *fDi Markets* (base de données) www.fdimarkets.com (consulté le 3 mars 2019).
- FEM (2018), *Global Competitiveness Report*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>.
- FIPA-Tunisie (2016), *Bilan 2016 des Investissements étrangers en Tunisie*, Foreign Investment Promotion Agency, www.investintunisia.tn/En/image.php?id=2535.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019 (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- GIZ (2013), *Analyse de la chaîne de valeur des technologies relatives à l'énergie solaire en Tunisie*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, https://energypedia.info/images/e/ea/Cha%C3%A9ne_de_valeur_solaires_en_Tunisie.pdf.
- Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données), « Analysis », www.globalinnovationindex.org/analysis-indicator (consulté le 19 avril 2019).
- Hausmann, R. et al., (2011), *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*, MIT Press, <http://chidalgo.org/Atlas/HarvardMIT-AtlasOfEconomicComplexity-Part-1.pdf>.
- Hausmann, R. et B. Klinger (2007), « The Structure of the Product Space and the Evolution of Comparative Advantage », *Center for International Development Working Paper n°146*, The John F. Kennedy School of Government, Harvard University, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/cid/files/publications/faculty-working-papers/146.pdf.

- Hausmann, R. et B. Klinger, (2006), « Structural Transformation and Patterns of Comparative Advantage in the Product Space », *Center for International Development Working Paper n°128*, The John F. Kennedy School of Government, Harvard University, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=939646.
- Hausmann R., J. Hwang et D. Rodrik (2007), « What you Export Matters », *Journal of Economic Growth*, Vol.12 (1), pp. 1-25, <https://link.springer.com/article/10.1007/s10887-006-9009-4>.
- Hidalgo, C.A. et al. (2007), « The Product Space Conditions the Development of Nations », *Science*, n°27, Vol. 317, pp. 482-487, <http://science.sciencemag.org/content/317/5837/482>.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>.
- Konrad Adenauer Stiftung (2017), *Smart Development Strategy for the Maghreb: Structural Reform, a New Role for the State and Regional Integration*, Regional Program Political Dialogue for the South Mediterranean, Bureau régional de la Fondation Konrad Adenauer, Tunis, <https://magef.org/reports/smart-development-strategy-maghreb-structural-reform-new-role-state-regional-integration-1>.
- Maturana B. et al. (2015), *Microeconomics of Competitiveness, Automotive Cluster Morocco*, Harvard Business School, www.iberglobal.com/files/2016/morocco_automotive_cluster_2015.pdf.
- OCDE (2018), *Examen multidimensionnel du Maroc (Volume 2) : Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264298699-5-fr>.
- OCDE (2014), *Public-Private Partnerships in the Middle East and North Africa: A Handbook for Policy Makers*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/mena/competitiveness/PPP%20Handbook_EN_with_covers.pdf.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- ODMF (2019), *Statistiques en ligne sur les IDE au Maroc* (base de données), Office des changes du Ministère des Finances du Maroc, www.oc.gov.ma/fr/etudes-et-statistiques/series-statistiques.
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm (consulté en mai 2019).
- OIT (2015), *La jeunesse tunisienne et l'économie informelle*, Bureau international du Travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_444912.pdf.
- Rodrik, D. (2004), « Industrial Policy for the Twenty-First Century », *KSG Working Paper*, n°RWP04-047, John F. Kennedy School of Government Faculty, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.617544>.
- The Observatory of Economic Complexity (2018), *Database on Economic Complexity*, <https://atlas.media.mit.edu/en/rankings/country/eci/>.



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2019
Achieving Productive Transformation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/c1cd7de0-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2019), « Afrique du Nord : politiques publiques pour la transformation productive », dans *Africa's Development Dynamics 2019 : Achieving Productive Transformation*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0763b2ea-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.